N° 329. — Troisième année. 15 c. à Lyon. — ÉDITION DU MATIN — Au dehors 20 c. Lundi 1er Décembre 1873.

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63. Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION
76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Trois mois :	Six mois :	Un an :
Ville de Lyon.	10 fr.	20 fr.	40 fr.
Département du Rhône	11 fr.	22 fr.	44 fr.
Departem. limitrophes	12 fr.	23 fr.	46 fr.
Autres départements...	13 fr.	25 fr.	48 fr.

Pour l'Etranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois.

Gérant : C. GUICHARD

Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

Lyon, le 30 Novembre

Le premier acte du cabinet du 27 novembre a été un acte malheureux, et nous regrettons de voir si rapidement s'évanouir les espérances auxquelles une partie des conservateurs républicains, en l'appuyant de ses votes, avait semblé s'abandonner un instant.

Le projet de loi sur la nomination des maires, que M. le duc de Broglie a déposé dans la séance d'avant-hier, n'est, en effet, qu'une aggravation du système en vigueur sous l'empire, une négation absolue de l'indépendance municipale et, — à défaut d'autre mérite, — le ministère a du moins celui de prendre résolument, comme on dit, le taureau par les cornes.

Mais c'est là une redoutable lutte qu'il engage, il ne peut l'ignorer, et l'opinion publique lui demandera compte non seulement du mépris des libertés publiques, si ouvertement menacées, mais encore du démenti éclatant que s'infligent à eux-mêmes ces nouveaux doctrinaires, dont l'opposition au régime impérial fut si vive, et qui avaient fait, de la décentralisation poussée à ses conséquences extrêmes, le premier article de leur programme politique.

Nous n'entrerons pas ici dans la discussion du projet qui vient d'être soumis aux délibérations de l'Assemblée. Il n'est, on veut bien l'admettre, qu'une mesure d'exception, une loi de salut, un expédient, en un mot, et ses auteurs n'ont eu en vue probablement que de fournir au maréchal-président les armes qu'il réclamait lui-même dans son message du 5 novembre pour « décourager les factions » et faire que le pouvoir central soit obéi de ses propres agents.

Nous ne nous attarderons pas non plus à relever, dans les procès-verbaux de la commission de décentralisation, dont M. le duc Decazes, aujourd'hui ministre, était le vice-président, les déclarations explicites qui y abondent, au sujet DU DROIT des communes à élire leurs propres magistrats, système qui avait paru à la commission « le seul logique, le seul sincère. » Nous voulons bien oublier encore que les mêmes hommes qui réclament, pour le gouvernement, le droit de nomination des maires, sont les mêmes qui opposèrent une si énergique résistance à M. Thiers, et ne lui concédèrent qu'à grand'peine, en vue d'éviter une crise gouvernementale, la faculté de nommer provisoirement les maires dans les communes d'une population au-dessus de 20,000 âmes.

Ce régime est celui sous lequel nous vivons actuellement; y a-t-il opportunité à le modifier avant que tous les éléments de cette grave question aient été suffisamment étudiés, avant surtout que les lois constitutionnelles aient été discutées et que le pays sache si le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon doit reposer sur des institutions libérales, ou n'être, en réalité, qu'une forme particulière du gouvernement personnel. C'est là le point que nous voulons brièvement discuter ici, et nous n'aurons pas de peine à démontrer que le ministère, en présentant son projet, a commis une lourde faute, et compromet non seulement sa situation personnelle, mais encore les intérêts véritables de notre plus prochain avenir.

Nous n'avons fait aucune difficulté de reconnaître que le vote de la loi de prorogation et le succès remporté par le gouvernement, à propos de l'interpellation Léon Say, avaient produit un apaisement réel dans les esprits. L'opinion publique, surmenée par les incidents qui avaient marqué les derniers jours des vacances parlementaires, s'était prise à espérer qu'une période de calme et de tranquillité allait succéder enfin aux agitations du passé. On sentait tout ce qu'il y avait d'incohérent et d'irrégulier dans la procédure suivie par la Chambre pour la constitution des pouvoirs publics. Mais on avait confiance dans la loyauté du maréchal, dans l'habileté de ses ministres, et l'on comptait surtout sur la logique des faits, sur l'inéluctable force des événements, qui devaient nous amener, tout naturellement et sans secousse, — on l'espérait du moins — à la fondation définitive de l'institution républicaine.

La rupture, qui vient d'éclater entre l'extrême droite et le centre droit, créait une présomption de plus en faveur du rapprochement prochain des groupes modérés de la Chambre, et les feuilles gouvernementales n'étaient pas les seules à présenter l'union du centre gauche avec le centre droit comme l'éventualité la plus souhaitable et la la plus féconde.

Mais cette union ne saurait s'effectuer que sur le terrain du libéralisme, et le centre droit avait, ce nous semble, à donner des gages aux conservateurs républicains, bien plutôt qu'il n'était en droit de leur en demander.

A ceux qui font tous les jours appel au patriotisme et au désintéressement incontestables du parti républicain dans l'Assemblée, nous nous contenterons donc de poser cette seule question : Croient-ils que le projet de loi sur la nomination des maires, les mesures dont la presse est menacée, et tout ce cortége de loi coërcitives dont nous n'avons que trop de raisons aujourd'hui de redouter la présentation, constituent un régime acceptable même pour les libéraux les plus timides, même pour les conservateurs les plus sages ?

Nous n'hésitons pas à le répéter : en tournant le dos à la liberté, M. le duc de Broglie n'aboutira qu'à rendre impossible l'alliance des fractions modérées de l'Assemblée actuelle, et par conséquent la formation d'une véritable majorité de gouvernement.

La discussion des lois constitutionnelles deviendra fatalement ainsi la pierre d'achoppement, contre laquelle se brisera l'œuvre du cabinet du 27 novembre.

INFORMATIONS POLITIQUES

On écrit de Versailles :

On annonce la présentation par le gouvernement des projets de loi sur la presse et les élections partielles, formant, avec le projet de loi sur les maires, déposé, l'ensemble des « lois répressives » annoncé par le message présidentiel du 5 novembre.

Le projet de loi sur la presse propose, paraît-il, le retour pur et simple au régime administratif de 1852, avec l'autorisation préalable, l'avertissement, la suspension. Une commission spéciale serait installée auprès du ministre, qui serait tenue de la consulter avant de prendre une décision relative à un journal quelconque.

Le projet n'aurait qu'un caractère provisoire et cesserait d'être en vigueur lorsque « l'ordre moral » serait suffisamment rétabli en France.

Le projet de loi sur les élections partielles porterait que ces élections seraient interdites jusqu'au vote de la nouvelle loi électorale. Dans cette loi, on inscrirait une disposition portant qu'il ne pourrait y avoir d'élection partielle dans un département, à moins qu'un tiers de la députation fût vacant.

—

Les informations de l'*Opinion nationale* diffèrent sensiblement des précédents, sinon dans le fond, du moins dans la forme ; nous les donnons à titre de renseignements :

Trois systèmes, dit l'*Opinion nationale*, sont actuellement en présence dans les conseils gouvernementaux.

Les premiers soumettraient la presse au désagréable régime du bon plaisir administratif, agrémenté d'avertissements; mais ce régime serait temporaire et sa durée serait limitée à six mois ou un an. De plus, à partir du jour où il recevrait son application, l'état de siége serait levé dans toute la France.

Le second assimilerait les délits de presse aux délits de droit commun, ce qui les rendrait passibles de la police correctionnelle.

Le troisième enfin conclurait à la création d'un jury spécial, soigneusement choisi.

Tel serait, si nous devons en croire des information puisées à bonne source, le don de joyeux avénement du nouveau ministère. Ces mesures ont une signification qui pourrait aisément se passer de notes explicatives. Nous ne pouvons cependant nous dispenser d'ajouter ici le commentaire qu'en a fait M. Baraguon dans la salle des Tombeaux.

« Il faut que le pays marche ! » s'est écrié avec le ton qu'on lui connaît l'honorable sous-secrétaire d'Etat.

—

Le même journal publie la note qui suit, sur la future tactique du gouvernement :

Les intentions du gouvernement, au point de vue de la tactique parlementaire, commencent à se dessiner. Conserver le centre droit, gagner définitivement la droite modérée, rallier le centre gauche et rejeter les intransigeants (c'est ainsi qu'on les nomme) des deux extrémités de la Chambre : voilà l'objectif.

Les membres du centre droit l'avouent hautement et semblent ne pas douter du succès.

Il nous paraît difficile, cependant, que le centre gauche puisse jamais se rallier au programme déjà célèbre de M. Baragnon : *Il faut que le pays marche.*

—

La rupture est complète entre le centre droit et l'extrême droite. On lit dans l'*Union* :

Le *Journal de Paris* fait la déclaration suivante :

« Pous nous, ce qui vient de se faire est sérieux. Pour nous, il ne peut y avoir, pendant sept ans, aucun autre gouvernement que le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon. »

Dans la nuit du 19 novembre, M. le duc de Broglie disait :

« L'Assemblée jugera, lors de la discussion des lois constitutionnelles, si elle veut continuer le pouvoir ou constituer le définitif. »

Les incidents qui ont amené la retraite de M. Ernoul et de La Bouillerie donnent raison au *Journal de Paris*.

Nous ne cherchons pas à mettre M. Hervé en contradiction avec M. le duc de Broglie.

Dès le premier jour nous avons dénoncé les artifices de langage de M. le vice-président du conseil.

Nous n'avons pas tenu pour bonne la parole de M. le duc de Broglie, nous n'avons pas le droit de nous plaindre de la franche déclaration du *Journal de Paris*, qui confirme toutes nos prévisions et tous nos jugements.

Nous voulons constater simplement qu'on a cherché à tromper la droite.

M. le ministre de l'intérieur doit être satisfait.

—

Dans sa correspondance de Versailles, le *Constitutionnel* constate, à propos du scrutin pour la commission constitutionnelle, un fait peu propre à renouer les liens d'amitié entre légitimistes et orléanistes :

Tout les membres de la droite, dit-il, obéissant à un mot d'ordre, ont voté à bulletin ouvert pour donner ainsi à leurs collègues du centre droit la preuve de leur sincérité en ne rayant aucun nom de la liste des candidats qui a été acceptée d'un commun accord il y a quelques jours. Le bulletin imprimé de la droite était, en effet, immaculé, tandis que le même bulletin, dans les mains des honorables du centre droit, a subi des ratures et des modifications : les noms de plusieurs candidats de la droite ont été supprimés et remplacés au profit du centre droit.

Par suite de cette manœuvre, M. Lucien Brun, candidat de la droite, a échoué, et M. Tallon a été élu.

Cet incident est de nature à accentuer encore davantage la division qui existe entre les légitimistes et les orléanistes.

—

L'assemblée générale des délégués de Seine-et-Oise a adopté le mandat législatif suivant qui devra être soumis aux candidats : 1° Affirmation de la République ; 2° Intégrité absolue du suffrage universel ; 3° Maintien des libertés municipales ; 4° Dissolution de l'Assemblée.

M. Calmon, ancien préfet de la Seine, ayant accepté ce programme, qui n'est pas formulé, comme on l'a dit par erreur, dans une sorte de mandat impératif, que M. Calmon n'aurait d'ailleurs pas accepté ainsi qu'il le déclare, sa candidature a été adoptée par la réunion.

—

La *Fraternité* de Carcassonne fait un appel aux électeurs de l'Aude et les engage à n'accepter d'autre candidat que celui qui se prononcera pour la dissolution, l'amnistie, la levée de l'état de siége, etc. Un article dans le même sens est écrit en patois, à l'adresse des électeurs qui ne comprendraient pas le français.

—

Plusieurs journaux rapportent un bruit qui court à l'Assemblée d'une visite assez singulière que M. le maréchal de Mac-Mahon aurait faite au comte de Chambord pendant le séjour de ce dernier à Versailles.

Cette visite aurait suivi de très-près le projet de loi sur la prorogation. Aussitôt, en présence du prince, le maréchal lui aurait tenu ce langage :

« Je dois vous apprendre, monseigneur, que je viens d'être nommé président de la République pour sept ans. Mon intention, d'accord avec mon devoir, est de ne pas permettre que mes pouvoirs soient mis à chaque instant en discussion par les compétitions monarchiques.

« Par déférence pour votre personne, j'ai cru nécessaire de vous en prévenir moi-même, afin que vous examiniez librement si, dans une telle situation, un plus long séjour en France ne compromettrait pas votre dignité. »

Nous donnons ce bruit pour ce qu'il vaut, et sans y attacher plus d'importance qu'il ne convient.

—

On lit dans le *Journal de Rome* :

Nous croyons savoir que M. le commandeur Constantino Nigra sera nommé ministre plénipotentiaire d'Italie à Saint-Pétersbourg, et que M. le marquis Caracciolo di Bella lui succédera à la légation de Paris.

—

Les nominations diplomatiques aux postes vacants de Londres, Rome et Berne ne sont pas encore définitivement arrêtées.

Nous croyons savoir que le poste de Washington a été offert à M. Fournier.

—

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

Jusque dans ces derniers temps, la Prusse n'était point représentée dans l'empire du Maroc.

Profitant sans doute de l'occasion de l'avénement au trône d'un nouveau sultan, le cabinet de Berlin vient d'envoyer à Tanger non pas simplement un consul général, comme le font les Etats-Unis, l'Autriche et l'Italie, mais un ministre plénipotentiaire, voulant ainsi donner à son représentant le même rang qu'occupent ceux de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre.

Il est difficile d'expliquer ce fait autrement que par des considérations politiques, car en fait de commerce l'Allemagne n'a pas d'intérêts au Maroc, où elle compte à peine deux ou trois nationaux.

On se souvient de la proposition que M. Philippoteaux présenta à l'Assemblée au moment des dernières élections partielles et qui tendait à établir l'incompatibilité des fonctions de général en activité de service avec le mandat de député. Cette proposition, qui portait sur une matière très-importante et qui n'avait que le tort de venir dans un moment peu opportun, fut prise sur-le-champ en considération et obtint un vote d'urgence. La commission de l'armée, à qui elle a été renvoyée, s'est réunie avant-hier pour en commencer la discussion.

On trouvera plus loin un compte-rendu de cette première séance. Les avis, comme on le verra, ont été très-partagés et nous ne pouvons que regretter, avec beaucoup de bons esprits, qu'on ne se soit pas mieux entendu pour reconnaître que les luttes et les controverses de la politique ne pouvaient s'accorder avec la discipline militaire.

Nous avons eu occasion de le dire, au sujet de l'acte commis dernièrement par le général de Bellemare et que M. Fresmeau a rappelé avec à-propos : introduire la liberté d'appréciation dans l'armée, et autoriser ses chefs à jouer un rôle politique, c'est ouvrir la porte à l'insubordination et à la désagrégation de la force nationale. L'union, qui est aussi indispensable à l'armée que sa patriotique obéissance, ne tiendrait pas devant un droit d'option reconnu, et le pays pourrait quelque jour se voir exposé aux plus grands périls par ceux-là même sur lesquels il fonde sa sécurité.

Nous ne saurions en conséquence partager l'opinion du général Billot, quand il soutient que, si dans l'ancienne Chambre, il s'était trouvé un plus grand nombre d'officiers généraux, on aurait peut-être évité les désastres auxquels a abouti la dernière guerre. Nous avons vraiment quelque peine à comprendre une semblable appréciation laquelle, après tout, constitue bien moins un argument sérieux que la plus vague des hypothèses. Nous admettrons à la rigueur avec l'honorable général que les officiers en disponibilité ou en non activité soient sans influence sur les troupes, puisqu'ils n'ont pas de commandement, et que, sous ce rapport, on pourrait peut-être les admettre à participer à la politique ; mais il se présente, même, dans de semblables conditions, un inconvénient des plus graves.

Nous voulons parler de l'option que les généraux députés seraient obligés de faire entre la conservation de leur mandat et l'acceptation de commandements auxquels, dans l'occasion, ils pourraient être appelés. Le pays risquerait, suivant le sentiment qu'ils auraient à ce moment de la qualité et de l'importance de leurs devoirs, d'être privé des services d'hommes sur lesquels il aurait compté.

Le *Moniteur universel* annonce aujourd'hui que, par une récente décision ministérielle, les généraux Letellier-Valazé et Saussier viennent d'être relevés de leurs commandements, et qu'une série de décisions analogues vont être prises à l'égard des autres généraux députés. Ces mesures nous paraissent excellentes ; mais à cause des dispositions de la loi qui régit actuellement notre système électoral, elles ne peuvent qu'être insuffisantes.

Nous espérons que la propesition de M. Philippoteaux trouvera auprès de l'Assemblée l'accueil que lui méritent son importance et son utilité, et, qu'en attendant la nouvelle loi électorale, une décision législative provisoire formulera l'incompatibilité du service militaire avec le mandat de député.

Séance de la commission chargée de la réorganisation de l'armée.

La commission de l'armée s'est réunie vendredi pour délibérer sur la proposition de M. Philippoteaux.

Cette séance a été très-importante, car elle a trait à une question très-délicate, celle de l'incompatibilité des fonctions de général en activité de service avec le mandat de député.

Voici le compte rendu de cette séance, qui a été ouverte à une heure.

M. Philippoteaux a pris la parole et a très-bien expliqué et défendu sa proposition, inspirée par la nécessité de parer aux éventualités politiques qui peuvent se produire, et enfin par la situation des partis en lutte ouverte et qui cherchent à mettre au service de leur cause des épées...

M. Bethmont, après avoir déclaré qu'il avait voté sous l'empire les réductions de contingents, a ajouté que, reconnaissant ses torts, il conservera aujourd'hui *beaucoup de généraux* à l'Assemblée pour éviter de nouvelles fautes.

M. le général Billot a fait un discours se résumant ainsi : Si sous l'empire, il y avait eu des généraux à la législative, nous n'aurions pas eu à subir les déroutes de Metz et de Sedan. (Murmures.)

M. le colonel de Rastard, dans un discours substantiel, plein de clarté, a proposé une nouvelle rédaction, visant l'article 7 de la loi de l'état des officiers, sur la non activité, faisant remarquer que sa proposition ne visait pas, par sa rédaction, les officiers en *non activité par retrait d'emploi*.

M. Fresneau a ensuite pris la parole pour soutenir la proposition de M. Philippoteaux, et M. l'amiral Saisset, qui a adhéré aux conclusions de l'orateur, a invité ses collègues à nommer M. Fresneau rapporteur.

La séance est suspendue à 3 heures et reprise à 3 heures 1/2.

Le général Loysel a la parole pour demander à la commission d'inviter le ministre de la guerre à se présenter dans le sein de la commission pour répondre à la question suivante :

« L'état-major général de l'armée doit-il être un corps ouvert ou fermé ? »

La proposition est votée à l'unanimité.

On reprend la discussion Philippoteaux.

M. Fresneau a la parole, et refute de nouveau les arguments de M. l'amiral Pothuau, de M. Bethmont et du général Billot.

Il s'agit, dit M. Fresneau, d'*élections partielles* et non d'*élections générales* ; par suite, ceux qui recherchent l'élection sont forcément obligés de faire des professions de foi, et fatalement ils sont amenés à les formuler dans *le sens des dispositions* de la majorité des électeurs, puisqu'ils désirent être nommés ; de là le danger pour des généraux de déclarer implicitement ou explicitement qu'ils sont les défenseurs de certaines idées sociales, par exemple, que le lendemain ils sont obligés de combattre à la tête de leurs troupes, par discipline et pour l'honneur du drapeau.

Voilà le péril. C'est donc un scandale éventuel qu'il faut conjurer dans l'intérêt de sauvegarder les grands principes qui font la force de ce dernier palladium de la société. Une loi provisoire doit donc être votée en attendant la loi électorale, qui peut ne pas être promulguée d'ici à trois mois.

Il cite l'ordre du jour d'un général de Bordeaux, qui parle « des intrigues monarchiques ourdies par l'Assemblée. » Il cite l'acte d'indiscipline grave de M. le général de Bellemare, etc., et conclut que tous ces faits indiquent la nécessité absolue d'une mesure préventive temporaire, ayant pour but de couper court à tous ces fâcheux entraînements politiques de certains hommes d'épée. Nous voyons nommer et arriver parmi nous des généraux qui n'obtiennent leur mandat qu'en déclarant qu'ils veulent la dissolution de l'Assemblée ! Des soldats ne peuvent pas être placés dans cette alternative du devoir politique ou du devoir militaire.

Il importe que l'Assemblée, qui s'est déclarée constituante, ferme les portes de la Chambre aux chefs de l'armée ou à leurs subordonnés qui voudraient prendre part à ses débats agités. Une mesure immédiate est nécessaire, interdisant aux représentants de la force armée de se mêler aux querelles des partis. (Vive approbation.)

FEUILLETON DU *JOURNAL DE LYON*
Du 1er Décembre 1873. 4

LA BAGUE DE CHANVRE

Aventures du chevalier de Keramour

par

M. PAUL FÉVAL

III

Où mon oncle montre le fond de son cœur

Pour un empire, mon oncle n'aurait pas voulu avouer à des tiers la grosse larme qui roulait lentement parmi les rubis de sa joue. Je me jetai dans ses bras, il fit mine de me repousser, mais il me serra contre sa poitrine.

— On peut s'embrasser plus loin, pas vrai, chevalier ? reprit-il en manière d'apologie ; après Vivette, tu es mon plus proche parent. Mais où ça mène-t-il ? Eh bien ! voilà : mon registre n'est pas bavard puisqu'il reste les trois quarts de son papier blanc (sauf les taches de sauce) depuis près de cent ans qu'il est dans la famille. Et cependant, il dit bien des choses. Tu vois ces petites croix qui n'ont l'air de rien, chacune d'elles marque des funérailles. Ici, c'est le deuil d'une ferme ; là, celui d'un moulin, d'un étang, d'un clos, d'un taillis ou d'un balivandage. Nous étions riches. Après ? nous voilà pauvres. On tâchera de boire tout de même. Si tu voulais me dire que tu ne m'en veux pas pour ton mariage manqué, ça me ferait plaisir tout de même.

— Nous nous aimons bien, Vivette et moi, murmurai-je.

— Et crois-tu que tu ne me manqueras pas ! s'écria mon oncle impétueusement. Je suis habitué à toi comme à ma pipe ! Calotte à papa ! qu'aurai-je pour te remplacer ! Ce vieux grigou de Merlin ? Je ne peux pas le voir en peinture ! Mais sois tranquille, notre Vivette le mettra dans sa poche. Et qui sait ? le coquin est encore dur, mais il a de l'âge, et c'est peut-être par sa veuvière que tu rentreras dans ta maison de Kéramour. Vous l'avez perdue par une vieille fille, elle vous reviendra par une jeune veuve. Ah ! ah ! ah ! voilà ! toutes les nièces sont rousses ! l'idée n'est pas mauvaise, hé ?

Il plongea la main dans sa poche et en retira deux écus de six livres.

— Mon gars : me dit-il brusquement, les plus courts adieux sont les meilleurs. Je te donne Taupin pour ton voyage avec la selle et la bride. Va faire ta valise, prends ces deux braves écus, et bonne chance ! Je ne veux plus te revoir.

— Quoi ! m'écriai-je, vous me chassez tout de suite ?

— A coups de bâton, s'il le faut, oui, mon pauvre petit gars. Il faut avoir pitié de Vivette. Et puis, c'est dans mon marché avec le Merlin. Je ne connais personne à Paris à qui te recommander, mais on m'a dit que Noël Menou, de Pendor, l'ancien domestique de ton père, avait fait fortune à la cour. Il est, à ce qu'il paraît, chambrier d'un ministre. Fais ton profit de cela... Et décampe, chien d'Anglais ! Tu devrais déjà être parti.

Il fourra dans ma poche les deux pièces de six livres que je ne prenais point. Je balbutiai :

— Mon oncle, je ne veux pas vous dire ce que je ressens...

— Beaucoup de rancune, mon gars ?...

— Non, sur l'honneur !

— Et un peu de reconnaissance. Il n'y a pas de quoi. Si tu fais fortune là-bas, tu m'enverras de quoi boire.

Il me prit par les épaules, me fit tourner et me lança de l'autre côté de la porte, qu'il ferma sur moi.

Mais je l'entendis qui disait en un véritable gémissement :

— Ah ! misère ! misère ! misère ! Toutes les nièces rousses ! et les cinq prêtres ! et le cinquième ton, le diable et ses cornes ! ça vaut mieux que de jurer. Il faut donc mettre une croix sur le registre, pour dire que j'ai vendu aussi ces deux enfants-là pour boire !

Je montai à ma chambre, resolu d'obéir. Mon cœur se fendait à la pensée de quitter Vivette sans même lui donner le baiser d'adieu, mais je ne peux dire à quel point je respectais la volonté de M. Le Bihan.

Je l'admirais tel qu'il était, vices et vertus, et pendant que je faisais ma valise, je revoyais toujours cette grosse larme roulant le long de sa joue rougeaude à la pensée de ma mère.

L'arrimage de mes effets dans le portemanteau n'était pas une besogne compliquée. Comme j'achevais, Joson entra sans frapper.

Joson était de Pendor et frère de ce Noël Menou qui avait servi mon père en qualité de petit valet.

— Voilà ce que c'est, me dit-il, je ne mens point : la demoiselle est en bas qui pleure. Elle a tout écouté derrière la porte de l'étable. Elle dit comme ça qu'il faut passer, en vous en allant, par la grande avenue de Keramour. Si vous voulez, monsieur le chevalier, j'irai domestique aussi moi, avec vous, jusqu'à Paris, faire fortune comme de juste.

Je ne sais pas si, depuis sa naissance, Joson avait jamais prononcé un si long discours.

— Mon brave garçon, répondis-je, je n'ai en tout que douze livres.

— Ça ne fait rien.

— Et comment me suivras-tu ?

— A pied donc.

— Et si tu es malade en route ?

Sa large bouche s'ouvrit pour rire tout bas.

Joson malade ! C'était là, en effet, une drôle d'idée !

— Alors, conclut-il, voyant la faiblesse de mes objections, c'est dit, je vas faire mon paquet, sûr et vrai, et lier mes sabots.

Il s'éloigna. Je descendis à l'écurie pour seller Taupin. Ce n'était pas un coursier de bataille. Il avait charroyé du charbon pendant dix ans dans la forêt de Quimperlé, avant de venir chez nous, et je le voyais porter mon oncle depuis tantôt dix autres années aux foires et pardons des alentours ; mais ces petits chevaux du Finistère, vifs et sobres comme des chèvres, vivent aussi vieux que les corbeaux. Le nom de Taupin disait sa robe qui était noire avec des reflets d'un gris-fauve. Il allait la tête basse et les jambes écartées, mais il allait tant qu'on voulait.

Je lui mis ma valise sur le dos et le fis sortir dans la cour. Mon oncle était debout et les bras balans à la porte de l'écurie. Sa pipe éteinte pendait tristement à ses lèvres.

— Chevalier, me dit-il d'une voix véritablement altérée, te voilà donc qui t'en vas, mon pauvre petit gars ? Trois péchés mortels ! Coquine de duchesse Anne ! Saligauds de Français ! Je n'aurais pas cru que j'aurais tant de mal à me séparer de toi ! Et il faudra que le Merlin mette six autres fûts avec une barrique de vin vieux que j'avais oubliée. Il peut bien ajouter un tonnelet d'eau-de-vie, pas vrai, cadet ? Foi de Dieu ! foi de Dieu ! calotte à papa ! j'ai le cœur trop triste ! Veille à Taupin dans les descentes : le fer de derrière, à droite, n'a plus qu'un clou. Et ne me la fais pas trop pleurer ; j'entends Vivette à qui j'ai permis d'aller t'attendre au Grand-Carrefour. Veux-tu boire un coup ? Non ? Alors, bon voyage. La treizième barrique ! Si j'étais notre âne, je brairais !

Il me serra la main terriblement dur et se sauva dans la cuisine.

Les cinq valets et les six servantes me firent escorte jusqu'au seuil de la cour. Il ne manquait que Joson. Un instant, je le cherchai des yeux, puis je n'y pensai plus.

— Bonsoir-à-revoir, monsieur le chevalier ! criaient tous ces braves amis, à tue-tête, ça va être du deuil assez par chez nous de ne plus vous voir ni soir ni matin et le Merlin à la place de vous, misère de malheur ! La bénédiction du bon Jésus et la Sainte Vierge Marie ! C'est la maison qui sera grande ! Portez-vous bien, monsieur le chevalier, et le paradis après vos jours !

Je mis Taupin au petit galop dans le chemin qui montait à la lande entre les deux taillis de châtaigniers. J'avais donné deux poignées de main à tout le monde, hélas, et rien avec. Mais jusque par delà les taillis, je les entendis qui récitaient pour moi le *Pater noster* de si bon cœur.

Tout ce que je voyais me serrait la poitrine, le pré gras où l'on coupait l'herbe pour l'étable, le *douhet* (bassin), près de la fontaine où les laveuses battaient le gros linge en mesure, les guérets qui attendaient encore les semailles de blé noir, et les choux, grands comme des arbres, et les froments déjà hauts qui ondulaient à la brise. Chapeau bas, je dis adieu au clocher et j'envoyai un baiser aux deux pauvres croix de bois plantées l'une à côté de l'autre dans le petit cimetière.

Là, dans le cimetière et dans l'église, l'histoire de notre maison était racontée par les tombes. Nous avions été toujours en descendant depuis des siècles. Dans le chœur de la paroisse trois Kéramour dormaient sous des dalles de granit, et les dalles disaient de chacun d'eux : Haut et puissant seigneur...

Puis la mort avait passé le seuil. Trois autres tombes étaient tout près du porche, — puis d'autres vers le milieu : des maîtres et des maîtresses de Pendor, — puis les deux dernières qui n'avaient ni tables ni grillages et se cachaient le long du mur...

Vers quel autre lointain champ de repos allais-je, moi, le banni, plus pauvre qu'un mendiant ? Quelqu'un prendrait-il seulement la peine d'écrire mon nom avec un « priez Dieu pour lui » sur les deux lattes croisées pour marquer mon dernier asile ?

Foi de Dieu ! comme disait mon oncle, le soleil brillait là-haut joyeusement, annonçant déjà sa tombée par le rose orangé qu'il mettait aux rebords des nuages. Je n'étais pas d'humeur à garder longtemps ces mélancolies.

J'allongeai un coup de houssine à Taupin et je me dis :

— Chevalier, mon seul ami, c'est quand on est au bas de la côte qu'il s'agit de remonter. La méchante veine ne peut pas durer toujours, et Dieu t'a fait un fier cadeau, mon homme, c'est de n'avoir plus rien à perdre !

La route montait, justement. Au sommet, comme une opulente couronne, le parc de Keramour arrondissait les jeunes verdures de ses vieux arbres.

Je me dis encore :

— Puisqu'on peut tout perdre, on peut tout gagner au jeu de la vie. En avant, Taupin, ma bique ! Tu ne t'en doutes pas, ni moi non plus, mais nous allons peut-être à notre fortune !

(La suite à demain.)

M. le général Billot. — Les officiers en disponibilité ou en non activité sont sans influence sur les troupes, par conséquent le péril n'existe pas; en adoptant la proposition présentée, on prive l'Assemblée des conseils d'hommes seuls compétents dans les questions militaires. Ce concours est déjà amoindri par le départ des généraux Ducrot, Chanzy, Trochu.

Il conclut à l'ajournement de toute mesure de ce genre jusqu'à la discussion de la loi électorale.

Dans tous les cas, il préférerait se rallier à l'amendement de M. le colonel de Bastard plutôt que d'accepter la proposition de M. Philippoteaux, qui a un caractère essentiellement politique. Si le ministre de la guerre juge les profesions de foi des candidats contraires à la discipline, il peut leur infliger deux mois de prison, aux termes du règlement.

Un membre de la commission. — Sans doute; mais il faut, avant tout, placer au-dessus de toute atteinte « la chasteté » de l'armée.

M. Audren de Kerdrel répond à M. le général Billot. Il fait ressortir que la situation de l'officier obligé de faire aujourd'hui *une profession de foi* est bien différente de celle de l'officier qui est nommé pour les services devant l'ennemi, sans profession de foi.

Un général indiscipliné est trop dangereux pour qu'on puisse admettre qu'après une profession de foi *radicale* ou même *monarchique*, il vienne sur un pied égal s'asseoir dans nos rangs. Il doit rester l'exécuteur fidèle des lois.

Malgré les avantages de l'expérience, si les inconvénients de la politique sont d'un ordre supérieur, il faut se résigner à les subir. M. de Kerdrel ne voit pas d'inconvénient à nommer des soldats pour faire partie d'une Chambre haute, mais il n'en veut pas dans une constituante, surtout comme celle-ci, qui est placée au milieu d'immenses périls sociaux; dans tous les cas, les commissions parlementaires peuvent appeler dans leur sein des hommes spéciaux non députés. Il ne croit pas que l'autorité des officiers présents dans l'Assemblée s'en trouverait amoindrie, en raison d'une exception faite en vue d'un danger sérieux.

M. Bethmont propose que lundi prochain les ministres de la guerre et de la marine soient entendus sur la proposition soumise à la commission. Il dit que des officiers nommés peuvent être gardés au corps par le ministre, et qu'ainsi ils ne peuvent remplir le mandat qui leur a été confié par les électeurs.

La commission déclare qu'elle entendra le ministre de la marine.

La séance est levée à cinq heures.

COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget a examiné vendredi la partie du budget du ministère des travaux publics relative aux concessions de travaux.

Une discussion asses vive s'est engagée à propos de la concession d'un canal d'irrigation dans le département de la Drôme.

Cette concession avait été donnée sous le gouvernement de M. Thiers, après l'avis favorable du conseil d'Etat, par M. de Fourtou, alors ministre des travaux publics.

On prétend qu'en vertu de la loi du 27 juillet 1870, la concession aurait dû être accordée par une loi, et non par un simple décret du chef du pouvoir exécutif.

En réponse à cette assertion, la commission du budget a reçu du conseil d'Etat un nouvel avis motivé, établissant qu'aux termes de la loi de 1841 le gouvernement a le droit de donner des concessions quand celles-ci sont « de moindre importance. »

C'est sur ces derniers mots que porte toute la discussion.

M. Keller, en dernier lieu, proposa à la commission de déclarer qu'elle considérait la concession du canal d'irrigation dans le Drôme comme ayant été donnée illégalement et par suite d'un abus de pouvoir. M. Léon Say a demandé alors à la commission d'ajourner son vote sur ce point afin d'entendre les explications du ministre des travaux publics.

La commission s'est rangée à l'opinion de M. Léon Say.

La commission se réunit de nouveau aujourd'hui pour entendre les explications de M. le ministre des travaux publics, au sujet du canal de la Drôme. Si M. de Larcy ne peut se rendre à la séance de la commission, M. de Franqueville le remplacera et prendra la parole en son nom.

Il a été décidé que le gouvernement serait invité à inscrire, pour l'exercice de 1875, au budget du ministère des finances, chapitre de la dette, une somme de neuf millions environ, dus par annuités, à diverses compagnies de chemins de fer. Cette somme est inscrite au budget du ministère des travaux publics, mais, comme elle constitue un véritable emprunt payable à long terme par l'Etat, il est évident qu'elle se trouvera bien mieux à sa place au budget du ministère des finances.

En outre, la commission pense qu'il serait utile de transformer en annuités à long terme les subventions inscrites au chapitre 44 pour les compagnies concessionnaires de chemins de fer. Si le gouvernement acceptait ces vues, l'Etat devrait émettre des obligations trentenaires qui seraient remises en paiement aux compagnies.

Le chapitre 44 se trouverait ainsi réduit de six millions à un million.

D'autre part, la commission a rétabli, conformément à la nouvelle proposition du ministère, les 36 millions dus à titre de garanties d'intérêts aux compagnies de chemins de fer.

M. Bardoux a donné ensuite lecture de son rapport sur le budget de l'instruction publique.

On a vu plus loin, aux dépêches de ce matin, le résumé de la séance tenue hier samedi et les importantes décisions prises.

Nous reviendrons sur ces discussions avec plus de détails.

Affaire Bazaine

Audience du 29 novembre 1873

La séance est reprise à midi 40.

M. le général Coffinières. — Le général a reçu le 24 une lettre du maréchal Bazaine dans laquelle il était dit qu'à partir de ce moment le sort de la place et de l'armée étaient liés désormais d'une manière irrésistible.

A partir de ce moment j'ai considéré la chose comme faite et j'ai agi en conséquence.

D. — Ne vous souvenez-vous pas, dans la conférence du 26, avoir dit que le sort de la place devait être séparé de celui de l'armée et que la place pouvait tenir jusqu'au 5 novembre?

R. — Je ne me rappelle pas avoir dit ce propos.

D. — Mais cependant c'est le procès-verbal de la séance qui constate vos paroles.

R. — Alors il est inexact.

Le général déclare ensuite qu'il se considérait comme le gouverneur éventuel de Metz, et que sa responsabilité n'était pas aussi complète, puisqu'il avait au-dessus de lui l'autorité du commandant en chef.

Le président fait alors remarquer au témoin qu'il a dû regretter à ce moment de n'avoir pas institué dès le commencement un conseil de défense.

Quant au matériel, il fait également observer qu'on aurait dû le détruire, et ne pas laisser tomber entre les mains de l'ennemi un matériel d'une conservation aussi parfaite.

D'un autre côté, le président fait remarquer au général Coffinières qu'en raison de son autorité spéciale, plus grande que celle des chefs de corps, son devoir, ou tout au moins ses pouvoirs devaient l'engager à suggérer au maréchal l'idée de détruire le matériel.

Quant à l'ordre donné au général de faire porter les drapeaux à l'arsenal, et qu'il était chargé de transmettre au directeur de l'arsenal, le président demande au général comment il comprenait cet ordre? Le général répond que s'il avait été à la place de son subordonné, il aurait simplement exécuté l'ordre, c'est-à-dire qu'il aurait reçu les drapeaux et qu'il aurait attendu de nouveaux ordres pour les détruire.

Après la déposition de l'ancien gouverneur de Metz autorisé à se retirer définitivement, le président, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, fait donner lecture de la partie de la déposition du général Soleille, commandant l'artillerie, ayant trait à la capitulation. Il résulte de cette déposition que le 27 octobre au matin le général adressa deux ordres, l'un aux généraux d'artillerie des corps, l'autre au colonel de Girels, directeur de l'arsenal.

Dans le premier de ces ordres, le général Soleille ordonnait que les drapeaux et les étendards seraient remis dans la journée à l'armée de Metz. Dans le second, le général Soleille priait le colonel de Girels de recevoir les drapeaux et de les conserver.

Ces drapeaux et étendards devaient, ainsi que le portait l'ordre, faire partie de l'inventaire du matériel de la place. Ces deux dépêches débutaient ainsi : « *Par ordre du maréchal.* »

Après cette lecture, on appelle M. le colonel Wast-Saint-Ouen, ancien aide de camp du général Soleille.

Le témoin donne au conseil des renseignements sur la manière dont les deux ordres du général Soleille ont été faits. C'est lui qui les a dictés.

Le général Soleille sortait de chez le maréchal, et c'est en sortant que ces ordres ont été formulés.

Répondant à une question du commissaire du gouvernement, le colonel Wast-Saint-Ouen déclare que ces deux ordres ont été apportés par lui de chez le général Soleille.

Il ne s'explique pas comment l'ordre du général Soleille au commandant Girels n'a été copié sur le registre de correspondance que le 29.

M. le commandant Sers. — Le 28 octobre, le témoin se trouvant chez le maréchal pour prendre ses ordres eut connaissance d'une lettre que lui lut le maréchal lui-même, lettre émanant du prince Frédéric-Charles et dans laquelle il était dit qu'il n'admettait pas l'incinération des drapeaux, qu'on eût à arrêter l'effet de cette mesure et que si un certain nombre de drapeaux n'étaient pas remis, les conventions ne seraient pas exécutées.

M. le commandant Morlière confirme les renseignements donnés par le colonel Wast-Saint-Ouen.

M. le capitaine Deloy. — Vers la fin d'octobre, le 27 je crois, j'ai aidé à copier des lettres à l'état-major d'artillerie. Je me rappelle que la première était adressée aux commandants de corps et prescrivait de faire porter les drapeaux à l'arsenal.

La seconde, adressée au colonel de Girels, prescrivait de recevoir ces drapeaux et de les *conserver*. Les souvenirs du témoin sont bien précis à cet égard.

M. le commandant **Maignin.** — Le témoin n'a eu connaissance que du 1er ordre adressé aux commandants de corps, mais il n'a pas vu l'ordre adressé au directeur de l'arsenal.

M. Pingenet, garde d'artillerie, a enregistré la dépêche adressée au colonel de Girels ordonnant de conserver les drapeaux. Après cette déposition l'audience est suspendue à 3 h. 5 m.

Après 3/4 d'heure de suspension, la séance est reprise à 3 h. 45.

M. le colonel d'état-major **Nugues.** — Le 27, on lui apporta un post-scriptum pour ajouter à une dépêche circulaire concernant le service courant. Ce post-scriptum était ainsi conçu : « C'est par erreur qu'en donnant l'ordre de faire apporter les drapeaux à l'arsenal, on a omis de dire que c'était pour y être brûlés. »

Je fis à ce sujet quelques observations au maréchal qui alors me dicta une lettre prescrivant de recueillir les drapeaux et les aigles à l'arsenal pour y être brûlés. Cette lettre était adressée aux commandants de corps. Le colonel fit observer qu'il serait bon de prévenir le général Soleille, mais le maréchal lui dit : Je me réserve de le prévenir moi-même quand il en sera temps. Le général Soleille pourrait faire des difficultés. Le colonel ignore de quelles difficultés le maréchal voulait parler.

M. le commandant Defrance. — Etant de service à l'état-major le 28, le général Jarras me demanda de lui montrer le registre de correspondance où se trouvait la dépêche relative à l'incinération des drapeaux. Je le fis et le général Jarras me donna l'ordre de déchirer cette page. J'exécutai la consigne qui m'était donnée.

M. le capitaine Lemoine. — Le témoin était chargé des services des parlementaires. Le 28, il apporta au Ban-Saint-Martin une dépêche allemande que lui avait remise M. Arnous-Rivière. Cette lettre concernait les drapeaux. Il remit aussi une lettre du général Jarras. Celui-ci dicta la réponse et le témoin fut chargé de la faire parvenir au quartier-général allemand.

M. le général de Rochebouët, commandant l'artillerie du 3e corps. — Le 27, dans la matinée, il fut informé par le maréchal que les drapeaux devaient être transportés à l'arsenal. Les drapeaux devaient être remis à l'arsenal le 28 au matin. Le général fit part de cet ordre au maréchal Lebœuf, puis il se rendit auprès du général Soleille, qui lui dit : « Dans la soirée, vous recevrez des ordres », mais sans lui dire de quels ordres il était question.

M. le général de **Berkeim**, commandant l'artillerie du 6e corps. — Le général a reçu les deux ordres dont il a été parlé relatifs aux drapeaux. Comme ces ordres se contredisaient, il envoya son chef d'état-major pour avoir des renseignements précis.

Le général de **Berkeim** dit qu'il prit sur lui de faire enlever les culasses mobiles des mitrailleuses afin de les rendre inoffensives entre les mains de l'ennemi.

Il fit part de cette mesure au général Soleille, espérant qu'il prescrirait une mesure générale, mais il fut vivement blâmé à cette occasion. (Mouvement.)

M. le général **Chabaud Latour** demande à quelle heure il a appris que les drapeaux de la garde étaient brûlés ?

R. — Vers 10 heures.

M. le général **Gagneur.** — Le 26, il eut une conversation avec le général Soleille dans laquelle celui-ci lui dit que le lendemain il recevrait un ordre relatif aux drapeaux.

Dans cette entrevue, le général Soleille affirma que le matériel de guerre reviendrait à la France si la ville de Metz ne restait pas au pouvoir des Prussiens.

Le général qui commandait l'artillerie du corps Frossard déclare qu'il reçut l'ordre de faire porter les drapeaux à l'arsenal *pour y être brûlés.*

M. le colonel **Bezard** du 17e régiment d'artillerie. — Le colonel déclare qu'il a détruit le drapeau de son régiment.

M. le colonel de **Girels**, directeur de l'Arsenal de Metz. — M. de Girels déclare que 8 ou 10 étendards de l'artillerie lui avaient été confiés.

Dans la crainte qu'ils ne tombassent entre les mains de l'ennemi, je sortis un jour de mon bureau (vers la fin d'octobre) avec l'intention de les brûler, mais le général de Breck, tout en étant de mon avis, me fit quelques observations. J'écrivis alors au général Soleille qui me répondit d'attendre, c'est ce que je fis. Le 27, je donnai l'ordre de les brûler et cet ordre fut exécuté devant moi. Ce même jour, dans la matinée, je reçus du général Soleille un ordre qui me commandait de recevoir les drapeaux des régiments et de les inventorier.

Comme plusieurs officiers étaient venus me demander de la part de leur colonel à voir brûler devant eux leurs drapeaux, ou à les reprendre, j'écrivis au général Soleille qui vint vers onze heures à l'arsenal et me donna l'ordre de refuser les drapeaux à ceux qui venaient les demander.

Le colonel de Girels présenta des observations au général Soleille qui ne les écouta pas et, en rappelant ces tristes souvenirs, le colonel est en proie à une très-vive émotion. Une note des drapeaux fut demandée par le général Soleille. D'après cette note, il y avait 53 drapeaux. En terminant, le colonel déclare que tous les drapeaux qui se trouvaient à l'arsenal le 28 dans la matinée, avant 8 heures, ont été détruits. Il s'agit des 8 ou 10 étendards dont il a été déjà parlé et des drapeaux de la garde.

Le général Laveaucoupet. — Le 27 octobre, je reçus l'ordre du général Frossard de faire porter les drapeaux de ma division à l'arsenal pour y être brûlés. Cet ordre me parut excessivement honteux. J'en fus indigné. Et je me dis : Non, ces drapeaux qui, le 6 août, ont tenu glorieusement devant 25,000 Prussiens, pendant 12 heures, n'iront pas à l'arsenal comme un vieux cheval qu'on mène à la voirie.

Je fis venir les drapeaux chez moi, puis je les renvoyai avec une escorte aux colonels en leur commandant de les brûler. On les sortit du *corbillard*. (Mouvement.) (Le général parle du fourgon qui les transportait.) On leur rendit les honneurs militaires et on les brûla.

Cette déposition, faite avec la plus vive émotion, fait pleurer la plupart des membres du conseil.

Au moment où le brave général se retire, il est salué par une salve d'applaudissements.

Le général Jeanningros raconte que le 27, il rencontra le colonel Pean du 1er régiment de grenadiers qui lui annonça qu'il venait de brûler son drapeau.

Le général déclare qu'il le félicita et que sur son ordre, le drapeau du premier de zouaves fut coupé en morceaux et distribué aux soldats.

En terminant, le témoin s'écrie : cette armée était très-brave. Il fallait la faire marcher et l'on sait que chaque fois qu'elle marchait, l'ennemi regardait derrière lui.

Le général Lapasset. — Le général ayant reçu l'ordre le 27 de faire brûler ses drapeaux, s'y refusa, car, dit-il, pour moi, le drapeau était l'âme de mes régiments !

Le lendemain 28, je réunis mes colonels et je leur donnai l'ordre de brûler leurs drapeaux, et j'écrivis aussitôt au général Frossard pour lui dire que ma brigade ne s'en rapportait à personne du soin de brûler ses drapeaux.

Le général Lapasset raconte ensuite une entrevue qu'il eut avec le maréchal Bazaine et dans laquelle il lui fit part de sa résolution de percer les lignes avec les 5,000 hommes qu'il commandait. Mais le maréchal lui fit observer qu'il ne fallait pas faire de coup de tête et qu'il devait abandonner tout projet individuel.

Dans cette entrevue, à laquelle assistait aussi le maréchal Canrobert, le maréchal lui fit part d'un projet de sortie. Mais, dit le maréchal, le salut est dans nos jambes, il nous faudra faire 60 kilomètres dans une journée, nous nous retirerons ensuite à Château-Salins et, là, nous aviserons. Le général ajoute: Cette nouvelle me combla de joie, car elle répondait à mes désirs; malheureusement elle ne fut jamais exécutée.

Après cette déposition, qui comme les deux précédentes, excite au plus haut point l'émotion de tous les assistants, la séance est levée à 5 h. 30 et renvoyée à lundi, à midi 1/2.

Le Mouvement des céréales

Il est arrivé dans le port de Marseille, dit un journal de cette ville, pendant le mois d'octobre de cette année, 517,052 quintaux métriques de céréales, soit 197,766 quintaux métriques de plus que pendant le mois de septembre.

La totalité de l'importation du 1er janvier au 31 octobre de cette année s'élève déjà au chiffre de 2,821,304 quint. mét., dont 1,329,040 ont été livrés à la consommation.

Dans la même période, nous avons reçu, en autres céréales ou farines, les quantités suivantes :

Maïs	281.454 qx m.
Seigle	783
Orge	82.449
Farine de froment	55.052
	419.738 qx m.

Toutes ces quantités ont été livrées à la consommation.

Nous avons également reçu 8,673,782 kil. de riz, dont 5 millions 500 mille ont été livrés à la consommation.

Quant aux légumes secs, leur importation du 1er janvier au 31 octobre représente une quantité de 17,845,736 kil., qui, sauf 40,000 kil., sont entrés dans la consommation. Nous ferons remarquer que, dans le seul mois d'octobre, il a été importé 5,075,264 kil. de légumes secs.

L'importation des pommes de terre pendant la même période a été de 1,316,589 kilogrammes. Il est bon de faire connaître que la récolte de ce tubercule a été très-bonne en France cette année, ce qui certainement amoindrira les effets de la crise que nous traversons en ce moment.

On connaît mieux aujourd'hui les résultats de la récolte de 1873. Elle est, en définitive, moins mauvaise qu'on ne l'avait cru tout d'abord. Pour bien apprécier la situation actuelle, il n'est pas mauvais de remonter trois ans en arrière.

En 1871 la récolte de blé en France s'était élevée à 70 millions seulement; elle a atteint en 1872, le chiffre énorme de 118 millions d'hectolitres; en 1873, la récolte n'a pas été bonne, mais des hommes compétents l'estiment néanmoins à 69 millions d'hectolitres, et, sauf les seigles, les récoltes des autres céréales sont plus satisfaisantes.

Il paraît même que nos agriculteurs avaient encore, au moment de la moisson, des réserves importantes provenant de la récolte exceptionnelle de l'an dernier.

Tous ces faits sont de nature à rassurer pleinement l'opinion publique un moment profondément émue par le tableau exagéré qu'on lui avait présenté de sa situation. Les importations de blés étrangers viendront facilement combler le vide, moins grand qu'on l'avait cru d'abord.

Nous pouvons même dire que dès aujourd'hui la crise est conjurée, soit par une meilleure appréciation des manquants, soit par suite des achats qui ont été faits à l'étranger par le commerce marseillais en prévision des demandes qui peuvent lui être adressées de l'intérieur.

NAUFRAGE DANS LA MANCHE

La journée de jeudi a été marquée par plusieurs sinistres dans la Manche. La goëlette *Justine-Félix*, de Caen, jaugeant 103 tonneaux, s'est mise à la cote, le 27 courant, à quelques centaines de mètres dans le sud du cap Gris-Nez. L'équipage, composé de cinq hommes, a pu gagner la terre sans encombre, malgré une mer furieuse.

Jeudi, le port de Calais était littéralement encombré de bâtiments de toutes sortes et de tous tonnages, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de bateaux appartenant au port de Boulogne qui avaient été surpris dans le canal par le coup de vent du sud-ouest. L'un de ces bateaux, patron Bourgain, a perdu dans la nuit du 26 au 27, un homme de son équipage, nommé Wascogne. Au moment où on hissait la misaine, ce malheureux a été frappé par l'immense toile que fouettait le vent et lancé par-dessus le bord. Il a disparu sans qu'il ait été possible de lui porter secours.

Dans la même nuit, et à peu de distance du lieu où périssait Wascogne, une barque de Trouville recevait un terrible coup de mer qui enlevait un matelot et un mousse.

Vendredi, vers quatre heures, au moment de la pleine mer, les préposés des douanes, de service sur la plage ouest, constatèrent qu'un bâtiment venait d'échouer à l'endroit appelé la « Roche-Bernard ». Le canot de sauvetage *George-Manby* s'élança au milieu des vagues soulevées, monté par une quinzaine d'hommes de bonne volonté.

Au prix de vigoureux efforts, cette embarcation atteignit bientôt un débris de navire engagé au milieu des rochers, et y trouva, transis de froid et à moitié nus, trois pauvres marins. Sur un mât encore debout s'étaient réfugiés deux autres hommes, reste de l'équipage. Tous furent recueillis immédiatement et conduits à terre où des secours leur furent donnés.

On apprit alors que ces hommes composaient l'équipage du chasse-marée *Marie-Anne* de Nantes, capitaine Grohand, jaugeant 60 tonneaux, allant de Noirmoutiers à Rotterdam avec un chargement de sel. Poussé par la violence du vent, le bâtiment s'est mis à la côte, à trois heures et demie, et quelques minutes après, il était en morceaux. L'équipage ne put rien sauver, alors, de ses effets et se réfugia au plus vite sur l'avant et sur le mât de misaine. C'est dans cette situation dangereuse, accrochés à une épave menaçant de se disjoindre sous leurs pieds, que ces malheureux virent venir à eux le bateau de sauvetage.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le conseil qui dirige et administre la société de secours aux blessés a eu à procéder avant-hier à l'élection du président appelé à remplacer le comte de Flavigny.

M. le duc de Nemours a été élu à une assez grande majorité.

⁂

Le jury de la Haute-Garonne a acquitté le journal la *Réforme*, prévenu d'outrages envers le maréchal Mac-Mahon.

⁂

Le fameux Régnier, accusé d'avoir joué auprès du maréchal Bazaine le rôle d'espion prussien, ne paraît pas vouloir comparaître jamais devant les tribunaux, ni revenir en France.

Il vient de faire mettre en vente la maison qu'il possède dans l'arrondissement de Melun.

⁂

Statistique curieuse :

Si M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, avait payé au tarif ordinaire, pendant la dernière semaine, les télégrammes qu'il a reçus de tous les points du monde pour affaires du gouvernement, il en aurait eu pour 32,657 fr., *chiffre garanti.*

On voit que les secrétaires de M. le président de la République ne sont pas précisément inoccupés.

⁂

Un de nos confrères, M. George d'Arcy, commence dans le *Moniteur universel* une série d'articles sur le comte de Chambord dont nous donnons l'extrait suivant :

« M. le comte de Chambord a vu plusieurs de ses amis. Il a parcouru tout Paris en compagnie du général de Charette, pour lequel il professe la plus profonde estime; c'est avec lui qu'il s'est promené sur les boulevards, qu'il est allé saluer les Tuileries en ruines, et qu'il s'est agenouillé dans la chapelle expiatoire.

« C'est M. de Charette qui lui a fait le tableau fidèle de la presse française et qui lui a dit l'impression produite par le manifeste de Salzbourg du 27 octobre.

« M. le comte de Chambord a été à la fois surpris et affligé du sentiment public.

« Dès qu'il a eu suffisamment apprécié l'indifférence publique à son égard, il a réfléchi amèrement aux quarante-trois années d'exil qui l'avaient séparé de la France et, selon une habitude respectable, il a cherché des consolations dans la méditation et la prière.

« Chaque jour, il se rendait dès le matin, tantôt chez les Pères Rédemptoristes, tantôt chez les Pères Passionnistes, tantôt dans une église, tantôt dans une chapelle de communauté, et là il entendait la messe *incognito.* »

⁂

Les duels se succèdent.

Une rencontre à l'épée vient d'avoir lieu à la frontière belge, entre le vicomte de Mahy et le baron de Saint-Georges.

La rencontre a été terrible pour M. de Saint-George : il a reçu un coup d'épée qui a atteint le poumon droit.

Il a été laissé à Ypres avec ses témoins et le docteur Lassoy, qui l'accompagnait.

Le motif de la rencontre était, dit-on, assez sérieux pour qu'il fût convenu qu'il devait y avoir mort d'homme.

⁂

On lit dans une correspondance de Constantinople adressée à l'*Indépendance belge:*

« Le 15 ramazan (6 novembre) a commencé l'adoration de la tunique de Mahomet dans le palais sacré de Top Capou. Le sultan, suivant l'usage, a le premier ouvert le sanctuaire dans lequel il est entré seul; ses dévotions accomplies, il s'est retiré pour laisser les fidèles pénétrer à leur tour dans l'enceinte vénérée et s'y livrer à une adoration qui n'est pas sans analogie avec celle de Trèves. La tradition islamique veut que cette tunique *(hirkaï chétif)* ait été donnée par le prophète lui-même au poète Kaab-ibn-Zuheïr, pour le récompenser d'un poëme que cet aède arabe avait composé en faveur du nouveau culte. Le sultan Selim II, ayant fait un pèlerinage à la Mecque, en rapporta la sainte *hirkaï*.

« La tunique de Mahomet n'est pas la seule qui ait mérité ou obtenu la vénération des musulmans; une mosquée de Stamboul en conserve une autre qui avait été donnée à un *hadji* par un des disciples du prophète.

« Cette relique fut apportée plus tard à Constantinople par un descendant du *hadji* et fut offerte au sultan qui, dans sa reconnaissance, ordonna que la famille du donateur occuperait toujours une place importante dans le corps des *ulémas*, recevrait des allocations régulières et des rations de riz, de viande et de blé, et enfin habiterait une maison contiguë à la mosquée où la tunique serait déposée. »

⁂

Selon une ancienne coutume qui est demeurée en vigueur, les rois de Siam, lorsqu'ils atteignent leur majorité, sont obligés de se faire prêtres.

C'est pour se conformer à cet usage que le roi actuel s'est retiré, le 25 septembre, dans le monastère de Budhratuestan, d'où il est sorti quinze jours après, le 10 octobre, pour reprendre ses prérogatives royales.

Il a été couronné à Banghkok le 16 novembre.

⁂

Le professeur Gardiner, auquel on doit l'éclairage électrique du Capitole, à Washington, vient d'inventer une méthode qui dispense toutes les armes à feu d'une batterie mécanique quelconque. Dans la crosse d'un pistolet ou d'un fusil, il loge une batterie galvanique ou une bouteille de Leyde, avec un frottoir pour produire l'électricité. De là, un fil s'étend jusqu'à la cartouche; l'arrangement est ainsi conçu, qu'en pressant un bouton avec le doigt, il se dégage une étincelle qui met le feu à la cartouche.

Maintenant, si le professeur Gardiner fait un pas de plus, et qu'il trouve le moyen de chasser la balle hors du canon sans poudre, il aura distancé tous ses compétiteurs, et ajoutera de nouveaux lauriers à un nom qui jouit déjà d'une renommée sérieuse parmi les électriciens.

⁂

M. B... est un fournisseur militaire qui aura sans doute quelque jour maille à partir avec la justice de son pays.

Cela n'empêche pas qu'il s'est mis l'autre soir en tête de se rendre à la réception du maréchal de Mac-Mahon.

Il sonne son valet de chambre, lequel est, à ce qu'il paraît, un peu trop au courant des affaires de son maître.

— Voyez à ce que je ne manque pas de cravate blanche. Je vais chez le président.

— Monsieur a reçu une citation?

⁂

Du *Charivari* :

Un collégien rentre seulement hier au collége.

Le censeur lui demande le motif de ce retard, et s'il a été malade.

— Non, monsieur, répond naïvement le jeune élève, il y a eu seulement erreur; j'avais dit à maman et de bonne foi que le congé pour la prorogation des pouvoirs de Mac-Mahon devait durer sept ans.

L'IMPOT
SUR LES
transports à petite vitesse.

Un grand nombre de commerçants et industriels lyonnais ont adressé le 25 courant à M. le président de la Chambre de commerce de Lyon une lettre pour le prier d'employer son influence en faveur du rejet de l'impôt sur les transports à petite vitesse.

On sait que la Chambre de commerce s'est déjà prononcée une fois contre cet impôt qui a été également repoussé par le conseil supérieur du commerce; nous ne doutons pas qu'elle n'agisse encore énergiquement auprès du gouvernement pour obtenir une décision conforme aux vœux des pétitionnaires dont nous mettons la lettre sous les yeux de nos lecteurs :

Monsieur le président de la Chambre de commerce de Lyon,

Le commerce et l'industrie viennent à peine d'échapper à l'impôt sur les matières premières qu'ils se voient exposés à de nouveaux dangers par le projet de taxes sur les transports à petite vitesse. Justement alarmés, les soussignés s'adressent à vous, monsieur, ainsi qu'aux membres de la Chambre de commerce pour la défense de leurs intérêts et des vrais principes économiques.

S'il est, en effet, une vérité généralement admise, c'est que le travail et l'aisance se développent en proportion des facilités de circulation et du bon marché des transports. D'immenses progrès sont accomplis dans cette voie; mais déjà les résultats obtenus ne suffisent plus. Partout domine la préoccupation d'abaisser davantage le prix des transports. D'année en année de nouvelles pétitions sollicitent l'Etat de faire le sacrifice des taxes qui grèvent encore la navigation fluviale.

L'Assemblée nationale multiplie les commissions d'enquête dans le but de perfectionner le service des voies ferrées et de le rendre plus économique. Enfin les peuples se disputent la circulation des marchandises qui transitent au-delà de leurs frontières; ils luttent à l'envi pour alléger les frais de leur production et reculer les limites de leurs débouchés.

Et c'est en présence de tant d'efforts pour conquérir la primauté industrielle, que surgit en France le projet de grever d'un impôt de *vingt-cinq millions de francs* la circulation de la houille, du minerai, du blé, du fer, du vin, de toutes les matières premières et de tous les produits manufacturés.

Jamais, nous l'espérons, l'Assemblée nationale, dûment informée ne sanctionnera un impôt aussi funeste aux intérêts généraux du pays.

Déjà nos vins plient sous le poids des charges fiscales; un nouveau tribut va leur être demandé pour le compte de l'Etat, partout où des octrois existent. N'est-ce point assez? Faut-il encore les soumettre à une surtaxe de transport!

Depuis vingt ans les nombreuses industries lyonnaises qui façonnent les métaux et fabriquent des produits chimiques s'élèvent contre le tarif excessif de 0,08 centimes par tonne et kilomètre qu'elles subissent pour le transport des houilles du département de la Loire. Elles accusent ce tarif de peser lourdement sur leur production, car elles aussi ont à lutter contre l'industrie étrangère. Si, loin d'être dégrevées, elles sont imposées supplémentairement de 5 0/0 et payent à l'avenir 0,084m; si toutes les matières qu'elles mettent en œuvre sont également surtaxées, que deviendront ces industries en face de leurs rivales hors frontières?

Toutes les branches du commerce, autres que la soie, qui fonctionnent à Lyon et qui pourvoient à l'approvisionnement de la population devront aussi, en vertu du demi-décime, payer au fisc plusieurs centaines de mille francs; de proche en proche l'effet se répercutera sur toute la population. Croit-on que les salaires n'en subiront pas le contre-coup?

Près de nous, dans le département de la Loire, l'industrie métallurgique a pris un essor immense; elle exporte, même au-delà des mers. On assure que le demi-décime sur la petite vitesse grèverait la production de près d'*un million de francs.* Est-ce donc là un impôt intelligent que celui qui tend à priver une aussi grande industrie des débouchés qu'elle a conquis?

De telles questions sont grosses de réponses affligeantes.

Vous pèserez nos observations dans votre sagesse, Monsieur le Président, et, nous l'espérons, la Chambre tout entière combattra la taxe sur la petite vitesse avec la même énergie qu'elle a déployée durant deux ans contre l'impôt sur les matières premières.

Veuillez agréer, etc.

Lyon, 25 novembre 1873.

Nous apprenons que la commission du budget a, dans sa séance d'hier, repoussé l'impôt d'un demi-décime demandé par le gouvernement sur les transports à petite vitesse.

Il y a donc tout lieu d'espérer que, les manifestations de l'opinion publique aidant, le ministre des finances n'insistera pas, et que son projet ne verra pas même la discussion de l'Assemblée sur les lumières de qui nous comptons d'ailleurs, le cas échéant, pour le rejeter d'une façon définitive.

CHRONIQUE

Le cercle Ozanam, fondé pour réunir surtout les jeunes gens, et particulièrement ceux qui sont sortis des établissements d'éducation ecclésiastique, a tenu jeudi sa séance solennelle de rentrée, sous la présidence de Mgr l'archevêque de Lyon.

M. Hignard, professeur à la Faculté des lettres, a prononcé un discours, dans lequel il a expliqué le but qui a présidé à la fondation du cercle, et retracé l'éloge d'Ozanam.

Ozanam est en effet une des gloires lyonnaises les plus pures. Par sa vie d'études, son amour de la science, son esprit de douceur et de tolérance, ses idées généreuses et libérales, il est digne d'être offert en modèle à tous. Mais hélas, où est-il le temps où Lacordaire et Ozanam réchauffaient la jeunesse de leurs éloquentes paroles dans l'*Ere nouvelle*, consacrée à la défense des idées républicaines et de toutes les libertés? Quand on songe que le « catholicisme libéral » est tombé d'Ozanam en M. de Broglie, de l'*Ere nouvelle* au *Français*! Est-ce assez triste! Et quand on songe aussi qu'à ce dernier journal, qui demain va soutenir une loi sur la presse, laquelle ne sera que l'état de siége étendu à toute la France, on ne craint pas quelquefois de se réclamer d'Ozanam? Est-ce assez risible?

De cette belle réunion d'esprits religieux et libéraux qui fleurirent il y a vingt-cinq ou trente ans, il ne reste plus que M. Arnaud (de l'Ariége) qui se tait, parce qu'il sait que sa parole tomberait aujourd'hui dans le vide.

Dans cette même séance, M. Vignon a lu deux charmantes pièces de M. de Laprade, que les souffrances physiques n'empêchent point de produire toujours de petits chefs-d'œuvre. Depuis quelque temps, M. de Laprade a fait une série de pièces qui ont trait à ses enfants. Le *Petit soldat* respire à la fois toute la tendresse du père et tout le feu du patriote, car il n'y a pas eu de poète qui de notre temps ait eu, plus que M. de Laprade, l'amour de la patrie. Un bijou dans le même genre de pièces est celle qui est intitulée le *Petit garde malade* et qui est adressée au plus jeune fils du poète.

Depuis trois jours la Saône a crû de plus d'un mètre, ses eaux commencent à se répandre dans les prairies.

Quoique maire, dit le *Salut public*, on est quelquefois vraiment bien spirituel; jugez-en plutôt :

Dans une commune d'un département voisin, le représentant de l'autorité municipale, qui est en même temps conseiller général de son canton, a pris un arrêté pour *établir trois classes d'enterrements civils*, selon la qualité des personnes. Les enterrements de première classe seront conduits par le maire, ceux de seconde classe par l'adjoint, ceux de troième classe par le garde champêtre seulement!

Une paraphrase du célèbre duo des *Voitures versées* : « Non, ce n'est pas du chambertin! »

Ces jours derniers, dans une ville voisine, au milieu d'un superbe repas, où se mêlaient les mets les plus exquis, madame X... faisait les honneurs de sa table; interpellant un de ses convives, ancien magistrat, elle lui fit cette question :

— Voyons, monsieur, vous qui passez pour un fin connaisseur, dites-nous un peu lequel vous préférez, du bourgogne ou du bordeaux?

— Madame, lui répondit le vieux juge de sa voix la plus grave, c'est là un procès qui me préoccupe depuis longtemps, et que je désirerais pouvoir résoudre, mais j'éprouve tant de plaisir à en visiter les pièces, que je remets toujours la cause à huitaine.

Le tribunal correctionnel d'une des villes d'un de nos départements limitrophes jugeait hier une femme dont l'existence peut se résumer en deux mots: grandeur et décadence.

Voici ce qu'on nous raconte à ce sujet :

Elle est née à Mouriès, dans le département des Bouches-du-Rhône.

Dans sa jeunesse elle était belle et elle le savait. Elle entra à pleines voiles dans la voie du vice et du libertinage. Les adorateurs ne lui firent point défaut. Elle roula carrosse. Elle ne serait jamais allée à pied, car elle ne portait que des scarpins coupés d'après la mode la plus récente; des boucles étincelantes ornaient cette chaussure légère.

Elle eut tout à souhait; les dîners fins, les parties carrées, les promenades, les courses insensées, les voyages, rien ne manqua à sa vie légère et dissipée.

Son nom lui-même est remarquable; il est l'homonyme de celui d'un banquier célèbre sous la monarchie de juillet!

Hier elle comparaissait devant les magistrats correctionnels, inculpée de mendicité.

Cette triste épave de notre civilisation corrompue est presque idiote aujourd'hui; elle a 68 ans.

Elle a été condamnée à un mois de prison!

Est-il temps encore de revenir sur les examens universitaires?

Si oui, voici une réponse tout nouvellement faite par un jeune homme qui aspirait au titre de bachelier.

— Vous souvenez-vous du songe d'Athalie? de ces chiens dévorants, etc., etc.?

— Oui, monsieur.

— Eh bien! caractérisez-moi d'un mot le trépas de la vieille reine.

— Mon Dieu, monsieur, je dirai tout simplement que Jézabel a eu une fin... canine.

La chronique ne dit pas si le candidat a été reçu.

Mme A..., une blonde rêveuse, chante horriblement faux, et accompagne son chant de mines éthérées à faire honte aux séraphins bleus.

Un de ces derniers soirs, elle bataillait contre l'air de *Sombre forêt*.

— Mais elle chante comme une carpe, ta Mme X...; dit un jeune gommeux à un de nos amis.

— Ah! c'est vrai, répondit l'autre, une carpe, mais une carpe... éolienne!...

Il faut avouer que, depuis quelque temps, l'industrie de la fausse monnaie a pris une extension des plus considérables.

On signale encore dans la circulation des pièces de 5 francs fausses à l'effigie de Napoléon III et au millésime de 1870.

Elles sont molles au toucher et laissent aux doigts une odeur de plomb.

Nous pensons être utiles à quelques-uns de nos lecteurs en leur indiquant un moyen pour conserver les ruches pendant l'hiver, lequel a été employé avec succès par quelques éducateurs.

Le voici : Il faut creuser une fosse dans un terrain sec éloigné des commotions et du bruit et y enfouir la ruche avant les premiers grands froids.

A l'entrée de la nuit, on place avec précaution les ruches dans la fosse, on les enveloppe de paille, on étend dessus des planches et on recouvre le tout de terre qu'on presse et nivelle soigneusement pour mettre les abeilles à l'abri de leurs ennemis, des intempéries et du perfide soleil qui, aux beaux jours de l'hiver, les séduit, les engourdit et les tue.

Consommant peu, elles hivernent peu dans ce silo, d'où on les exhume à l'approche du printemps.

Par ce procédé, l'essaim n'a pas souffert. Hâtivement féconde, la reine pond trois semaines plus tôt que ses sœurs des autres ruches.

Mercredi, 3 décembre, l'œuvre de la propagation de la foi célèbrera la fête de saint François-Xavier, son patron.

A 8 heures, la messe sera célébré par Mgr Ginoulhiac, archevêque de Lyon, dans l'église primatiale.

Après la messe, un discours en faveur de l'œuvre sera prononcé par le R. P. E[illegible]eillé-Lagrange, des frères prêcheurs.

Dans les autres églises de la ville, la messe sera célébrée, pour la même intention, aux

...es indiquées par MM. les curés au prône ...que paroisse.

...dministration des tabacs va livrer, vers ... de l'année, des cigarettes de 50 et 60 ... le paquet. Ces nouveaux types se... fabriqués avec des tabacs d'Orient. Le ... tarif serait spécialement affecté aux pa... de 60 centimes.

...ce sujet, nous croyons être agréables à ...lecteurs en leur donnant des détails sur ...fabrication depuis le décret du 11 juin ... C'est avec une très-grande faveur que le ...a accueilli les cigarettes à 30 et 40 cen... Aussi, malgré l'extension considérable ...aux ateliers, la régie ne peut encore ...aux exigences des consommateurs.

...chiffres suivants donneront un aperçu ...importance acquise par cette fabrication. ...le décret sus-mentionné, le personnel ...ouvrières *cigarettes* de la manufacture ...Paris (Gros-Caillou), ne s'élevait guère au... de cent. Aujourd'hui ce nombre se ...porté à 800 qui fournissent une produc... journalière de :

...0 000 cigarettes	à 30 et 40 c. le paquet,	
70.000 —	anciennes (2 pour 5 c.),	
15.000 —	russes ; soit un total	

...000 cigarettes, chiffre qui est encore ...de proportion avec les nombreuses de... des entrepôts de la circonscription de ...manufacture de Paris. Pour faire face aux ...mandes, cet établissement a dû recourir ...manufactures de Nantes, Morlaix, Nancy, ...louse, Bordeaux, Marseille, qui ont été ...essivement admises à fabriquer ces ciga...tes.

...y a lieu d'espérer que la régie, grâce aux ...ibilités qu'elle soumet en ce moment à l'es... sera bientôt en état de combler les lacu... de sa fabrication.

...Aix. — Dans le mois de septembre dernier, ...une famille de ces nomades qui ont la ...fession ostensible de vanniers vint s'éta... à Montrevel où ils louèrent une chambre ...M. Guillet. On leur fit, paraît-il, aisément ...dit. Bientôt ils eurent des dettes chez le ...cher, chez le boulanger, chez l'épicier et ...le marchand de bois. Peut-être auraient-...continué ainsi à faire des dupes sans une ...stance qui les contraignit de partir.

...Un des leurs, le nommé Ulm (Joseph), se ...dresser un procès-verbal le 25 novembre ...délit d'ivresse. Afin d'échapper aux suites ...cette contravention, toute la famille résolut ...éloigner. Deux jours après elle quittait ...tivement Montrevel, emmenant dans une ...ture à bras tous ses outils et ustensiles de ...ge, mais oubliant tout à fait de payer ses ...breuses dettes.

...propriétaire ne tarda pas à s'apercevoir ...cette fuite et il mit aussitôt les gendarmes ...Montrevel sur les traces de ses débiteurs. ...les rejoignit près de Saint-Julien. Mais le ...de la famille, Ulm (Joseph), avait pris un ...re chemin. On ne put saisir que son frère ...ine, âgé de 17 ans, qui traînait la voiture ...ui ne voulut donner aucune indication sur ...direction prise par son frère.

...Cette famille est originaire du Bas-Rhin, et ...compose des deux frères Ulm, de la nom... Marie Marc, âgée de 19 ans, de sa sœur, ...de 15 ans, et d'un enfant en bas âge. Elle ...été ramenée à Montrevel et mise en état ...restation.

...Eure. — L'inauguration du monument élé... à Vernon (Eure), en l'honneur des mobiles ...l'Ardèche, a eu lieu mercredi. Nulle part, ...le *Journal de Rouen*, cérémonie de ce genre ...pouvait avoir un caractère plus solennel et ...imposant.

...Vernon, en effet, s'est rencontrée cette ...cidence heureuse et rare en 1870, d'une ...gade de soldats luttant jusqu'à la fin, — ...qu'à *leur fin!* — avec l'héroïsme le plus ad...rable, et d'une série de succès partiels rem...rtés par eux sur un ennemi qu'enivrait une ...ie de triomphes. Un service religieux a été ...bré par l'aumônier des mobiles de l'Ardè..., dans l'église de Vernon. A ce service as...tait, outre la municipalité, M. le préfet de ...ure, MM. d'Albufèra, conseiller général ; La ...ociere le Noury et Besnard, députés de ...ure ; Rouveure, député de l'Ardèche, pro...parent d'une des victimes du combat du ... novembre 1870 ; le colonel Duchâteau, ...mandant la place de Vernon, et un fort ...achement de soldats du train.

...De l'église, le cortége et la foule se sont ...dus à l'avenue de l'Ardèche, à l'extrémité ...laquelle s'élève le simple et sévère monu...ent dû à l'inspiration de M. Jal, architecte, ...qui ont exécuté MM. Decorchemont, sculp...r à Evreux, et Armand Pichon fils, entre...neur à Vernon.

...C'est une pyramide carrée élevée sur un ...de à soubassements, dont les quatre fa... portent les noms des officiers mort à cette ...aque.

On nous écrit de Marseille, 29 novembre :

Vous n'ignorez pas que le conseil d'Etat, ...ant au contentieux, a rejeté l'autre se... comme tardivement présenté, le pour...de la ville de Marseille dans l'affaire dite ...la contribution mobilière.

Comme la question intéresse toutes les mu...*cipalités*, vous me permettrez quelques li...es d'explication.

Un certain nombre de contribuables mar...illais, représentés par M. Desvaux et Mour...on, avaient obtenu du conseil de préfecture ...Bouches-du-Rhône décharge d'une partie ...contribution mobilière imposée par la ...

...réduction était calculée d'après le cen...e franc normal applicable à la commune ...Marseille pour l'année 1871.

...La ville se pourvut en conseil d'Etat contre ...cette décision du conseil de préfecture.

...Malheureusement, ce pourvoi n'eut pas lieu ...temps voulu ; par une négligence des plus ...regrettables, les trois mois fixés par l'article 11 ...décret du 22 juillet 1806 étaient écoulés ...and la ville présenta ses recours qui dès ...étaient plus recevables. C'est une som... quatre-vingt mille francs passé qu'elle ...i perdu.

...a naturellement recherché à qui incom...a responsabilité d'un retard si préjudicia... et comme le secrétaire général de la mai...ait pour beaucoup dans ce retard, on lui a ...mprendre qu'il avait perdu la confiance ...municipalité et qu'il n'avait plus qu'à se ...er. Ce qu'il a fait, sans récrimination ni ...murmure.

...ns l'après-midi d'avant-hier, le commis...central de police, M. Vidal, s'est présenté ...le local où la corporation des boulangers ...ses séances. La réunion n'a pas été dis... comme on l'a dit par erreur, et l'on n'a ...it saisir les papiers et les correspondances ...Société. On espérait peut-être mettre la ...sur un complot, mais la politique ne ...pas le moindre rôle dans les réunions ...ulangers.

...général Espivent, qui est parti hier pour ...lles, a pu rassurer le ministère à cet ...rd.

...Avant son départ, le commandant de l'état ...ége a interdit la représentation de plu...s pièces que devait jouer à notre Gymna...madame Marie Laurent ; la *Tireuse de car...*, *Lucrèce Borgia* et *Marie Tudor*, annoncées ...affiche pour cette semaine, ont été, jus... nouvel ordre, rayées du répertoire.

Le directeur, M. Beysson, qui comptait là-dessus pour faire quelques recettes, devra chercher autre chose. Notez que *Marie Tudor* et *Lucrèce Borgia* se jouent ou se sont jouées récemment à Paris sans inconvénient.

Les Marseillais seraient-ils plus dangereux que les Parisiens ?

On va bientôt inaugurer le service de navigation à vapeur sur le Rhône entre Lyon et Marseille. J'ai vu l'autre jour dans les chantiers de la Seyne le premier bateau à vapeur qui doit servir de type à la flottille nouvelle. Ce bateau est mu par deux hélices d'une forme particulière. Les ailes de chaque hélice ont cela d'original qu'elles sont hors de l'eau et qu'elles ne battent la surface des ondes que par les extrémités, au lieu de plonger complétement, comme celles des bateaux ordinaires.

Ce premier vapeur, construit d'après les plans et instructions de M. Dupuy de Lôme, mesure 140 mètres de long, et il peut porter 1,600 tonneaux de marchandises.

Vous savez que c'est M. le baron Haussmann qui est à la tête de la nouvelle société de navigation.

C'est le général Archinard qui durant l'absence de M. Espivent commande nos forces militaires. M. Archinard a eu la douleur ces jours derniers de perdre sa femme. Toutes les autorités civiles et militaires de Marseille assistaient à l'enterrement. Avant son mariage, madame Archinard occupait, vous le savez, un rang distingué parmi les artistes dramatiques qui desservent les théâtres de l'Algérie. Durant la dernière guerre, la défunte avait montré beaucoup de dévouement dans les ambulances autour de Sedan.

L'habile escroc qui s'était fait passer pour le général Saussier, grâce à une ressemblance frappante, et qui avait soustrait un billet de 500 fr. à une modiste d'Alger a été condamné hier à 2 mois de prison par notre tribunal de police correctionnelle.

J'éprouve toujours une certaine répugnance à vous parler des scandales qui de temps en temps se produisent dans notre société marseillaise. Il y a trois jours un négociant en cafés, sucres et huiles, marié et père de famille a quitté la ville laissant un passif de 300,000 f. environ.

Il est parti en compagnie d'une actrice parisienne pour laquelle il faisait depuis plusieurs mois d'énormes sacrifices d'argent.

ECOLE LA MARTINIÈRE

Un cours *gratuit* de physique et de chimie pour les jeunes filles va s'ouvrir à l'école La Martinière.

Le programme de ce cours comprendra les matières exigées pour le brevet complet.

La physique sera professée par M. Philippe Lorenti, licencié ès-sciences mathématiques et physiques ;

La chimie par M. Ch. Kastus, licencié ès-sciences physiques, docteur en médecine.

Les leçons auront lieu tous les jeudis à l'école La Martinière, rue des Augustins, de 4 à 6 heures du soir.

La première leçon est fixée au jeudi 4 décembre.

Les élèves pourront être accompagnées par une personne de leur famille.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N° 1605 — 29 Novembre 1873

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — La Sœur perdue, une histoire du Gran Chaco (suite), par M. Mayne Reid. — Nos gravures : La loi de prorogation et le public ; — Procès du maréchal Bazaine : les témoins ; — Les pigeons de la Presse de Paris ; — *L'Espagne* ; — L'insurrection de Cuba. — Un voyage en Espagne pendant l'insurrection carliste (V). — Les Théâtres. — Revue comique du mois, par Bertall. — Bulletin bibliographique. — *La Guerre de 1870-71*, par A. Wachter. — Rébus.

Gravures : La prorogation : les curieux attendant l'arrivée du train parlementaire sur le pont de l'Europe, dans la nuit du 18-19 novembre. — Procès du maréchal Bazaine : les témoins (9 gravures). — Le service des pigeons voyageurs de la Presse, à Versailles (2 gravures). — *L'Espagne*, par le baron de Ch. Davillier (8 gravures). Les événements de Cuba : vue générale de la Havane ; — L'île de Cuba : vue prise de la côte de Candela. — Revue comique du mois, par Bertall (13 sujets). — Les fuyards à la porte de Balan, gravure extraite de la *Guerre de 1870-71*, par A. Wachter. — Rébus.

Adieu, 1873 ! Les feuilles tombent et les Almanachs s'abattent sur nous en phalanges multicolores ; l'automne se fait vieux et songe déjà à céder sa place à l'hiver ; 1874 s'approche... Adieu, 1873 !...

Parmi ces brochures qui, chaque année, éclosent de nouveau à cette époque, devançant ainsi le cours regulier des temps, nous devons citer les Almanachs pour 1874 publiés par la **Librairie FRANKLIN**, dirigée par M. Henry BELLAIRE, 71, rue des Saints-Pères.

Tout d'abord vient le charmant *Almanach des jeunes mères et des nourrices*, auquel le directeur du *Journal des jeunes mères* a apporté tous ses soins. Cet excellent petit volume est signé des dames AUBERT, BILLIOUD, BROCHARD, DIDAY, FONTERET, RODET, etc., et illustré de nombreux et gracieux dessins. N'oublions pas de dire qu'il a été honoré d'une médaille d'or de la Société nationale d'encouragement au bien, et que la presse médicale a été unanime à lui rendre hommage.

Vient ensuite l'*Almanach pour tous*, qui fit tant parler de lui l'année dernière ; puis l'*Almanach de la paix*, et l'excellent *Almanach Franklin*, ou *vade-mecum du bon citoyen* ; enfin l'*Almanach véridique, patriotique et anecdotique des campagnes*, ces trois derniers avec le tableau des foires.

Il y en a, on le voit, pour tous les goûts. Mais tout cela est bon, honnête et intéressant. On n'y trouve que des conseils pratiques et utiles, on y apprend la pluie et le beau temps, et on en retire de solides enseignements.

Le n° 19 de l'*Education populaire*, à 5 cent. le volume, vient de paraître chez tous les libraires. — Titre : *Histoire nationale* (7). — En adressant un franc à l'éditeur Delagrave, 58, rue des Ecoles, on reçoit franco le Catalogue et *quatorze* volumes de cette publication.

Messieurs les actionnaires de l'Ecole de Commerce de Lyon sont convoqués en assemblée générale le 15 décembre courant, à 2 heures, au palais de la Bourse, salle des réunions industrielles.

Le président du conseil d'administration,
PH. TESTENOIRE.

Le secrétaire,
ED. AYNARD.

Mme CHRÉTIEN, de la Faculté de médecine de Paris, traite avec succès les maladies des femmes et la *stérilité*. Analyse les urines.

Consultations tous les jours, de midi à 4 heures, rue Bourbon, 9, au 1er, à Lyon.

La Grande Maison, *place des Jacobins, 4, à Lyon.* — Habillements pour hommes, jeunes gens et enfants. — Perfection et bon marché. — 5 récompenses ; médaille d'or.

DÉPÊCHES D'HIER

SOIR. — 3 HEURES.

Paris, 30 novembre, 9 h. mat.

Le *Journal officiel* a paru très-tard ; il publie la nomination de M. Saint-Laumer comme chef de cabinet au ministère de l'intérieur, et du prince de Broglie comme chef adjoint au même ministère et spécialement chargé des affaires concernant la vice-présidence du conseil.

Nouvelles du Matin

PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Lyon.*)

30 novembre.

La nouvelle dont tout Paris s'entretenait hier soir était l'incident de la séance du conseil de guerre de Trianon. Quand le vieux général de Laveaucoupet est venu, avec ses collègues Lapasset et Péan, raconter comment il avait refusé de livrer à l'arsenal les drapeaux de ses troupes, comment il n'avait voulu laisser à personne le soin de les détruire, l'émotion qui avait, à plusieurs reprises déjà, saisi l'auditoire, s'est renouvelée.

Cette scène a été navrante, me dit un témoin oculaire. Les officiers, les soldats de garde, le duc d'Aumale, les assistants, tout le monde avait les larmes aux yeux. Dans toutes les parties de la salle, on entendait le bruit des mouchoirs. Enfin, tout d'un coup, quand le général de Laveaucoupet est retombé sur sa chaise, pour la première fois depuis le commencement de ces débats les applaudissements ont éclaté dans la salle, applaudissements spontanés, arrachés par la violence des impressions, et le conseil l'a si bien senti qu'il les a laissé passer, s'y associant sans doute du fond du cœur.

Et à la sortie, quand les témoins ont traversé la foule pour regagner leur voiture, toutes les personnes présentes se sont découvertes, sans cris, dans le plus grand silence. C'était très-beau et très-digne. Voilà réellement des moments qui consolent un peu et où l'on se reprend à espérer pour la France.

Les dépositions finiront demain, il n'y aura pas de séance mardi ; après quoi les réquisitions et les plaidoiries iront sans interruption jusqu'au verdict du conseil.

A l'Assemblée, la lettre du général Ducrot a été universellement louée. Le général Ducrot est un des militaires qui ont pris parti de la façon la plus bouillante en politique ; mais il vient de réparer cela d'une manière éclatante et exemplaire. Cet acte, comme il l'appelle avec raison, aura certainement la plus heureuse influence et sur l'armée qui y retrouvera ses véritables traditions, et sur les députés que ce langage convaincra sans doute de la nécessité d'en finir avec l'intrusion des officiers dans la politique.

Il est d'autant plus temps qu'une loi commune intervienne à cet égard que le gouvernement va être conduit tôt ou tard à prendre parti, et le fera évidemment avec une équité médiocre. Déjà il vient de retirer leurs commandements aux généraux Letellier-Valazé et Saussier. Pourquoi cette mesure pour eux, quand on laisse en fonctions les généraux de Cissey et autres ?

Malgré ces symptômes réactionnaires, on affecte de ne jurer que par la République dans les sphères gouvernementales. Le duc Decazes a dit hier devant moi que la République était désormais son gouvernement, et qu'il n'entendait pas qu'on lui parlât d'un autre. C'est à peu près la répétition du propos qu'il a tenu l'autre jour à M. Pernolet.

La scission entre la droite modérée et l'extrême droite est regardée partout comme destinée à s'accentuer de plus en plus. Le centre droit a résolu de se rapprocher de la gauche modérée, et de gouverner avec elle en jetant à l'eau les intransigeants des deux côtés.

Ce ne serait pas si mal imaginé, et la *République française* qui sait à l'occasion mélanger une douce flatterie à ses vitupérations habituelles, daignait hier décerner ses éloges au centre droit, qu'elle appelait « un véritable parti de gouvernement. »

Seulement, puisque le centre gauche est appelé à tenir une place dans ce nouveau système, il faut qu'il se la fasse faire un peu à son gré, et ne livre pas toutes les positions libérales en gage de la nouvelle alliance.

On pense qu'il obtiendra quelques modifications au projet de loi sur les maires, mais pas beaucoup ; car là-dessus le ministère est, paraît-il, déjà sûr d'avoir avec lui les bonapartistes, qui se retrouvent dans ce projet comme dans un miroir.

En elle-même, dit à ce sujet M. Thiers, la loi se conçoit, et il lui sera difficile de la combattre, à lui qui a toujours réclamé quelque chose de semblable et qui n'aurait même pas craint d'aller aussi loin.

Mais M. Thiers ajoute qu'il n'aurait cherché dans cette loi qu'un moyen de bonne administration, tandis que M. de Broglie et ses amis vont en faire une machine électorale.

Quant à la loi sur la presse, on l'arrangera de façon à ce qu'elle n'ait pas l'air d'une copie pure et simple de celle de l'empire. Au fond, ce sera la même chose, et elle remplacera très-aisément l'état de siége.

On prête à M. de Broglie l'intention de renier demain l'état de siége. Il monterait à la tribune dès le commencement de la discussion d'interpellation, et déclarerait qu'il ne tient pas du tout à cet instrument de règne. Il l'a trouvé et l'a gardé, mais dès que les lois municipale et de presse seront votées, il est prêt à le faire disparaître.

Vous savez qu'un secrétaire doit être nommé à la Chambre en remplacement de M. Desjardins, nommé sous-secrétaire d'Etat à l'instruction publique. Le candidat de la droite est M. de Ségur, gendre de M. Casimir Périer ; celui de la gauche est le comte Duchâtel. On croit que l'extrême droite votera pour celui de la gauche plutôt que de donner ses voix à un membre du centre droit.

Il y a encore cinq membres à nommer pour la commission des lois constitutionnelles. M. Grévy reste toujours à la porte, parce qu'il y a des abstentions à l'extrême gauche, et aussi parce que les amis du ministère ne peuvent se décider à voter pour quelqu'un qui leur a contesté le pouvoir constituant.

Les légitimistes sont jusqu'ici en assez grand nombre dans cette commission. Comme ils y arriveront avec la femme volonté de laisser ouverte la question de la monarchie, il est possible que ses travaux soient frappés d'avance de stérilité.

On a beaucoup ri à la présidence des détails donnés par le *Gaulois* sur l'emploi de la journée du maréchal de Mac-Mahon. Il n'y a pas un mot de vrai. Le maréchal ne se lève pas avant huit heures quand les affaires ne l'y obligent pas. Il ne monte pas à cheval le matin, etc., etc.

Ce qui est vrai, quoique le *Gaulois* n'en dise rien, c'est qu'il donnera des fêtes à l'Elysée cet hiver. Il n'y habitera pas, il aura toujours ses bureaux et son domicile officiel à Versailles, mais il viendra de temps en temps incognito à son hôtel de la rue Bellechasse.

La question de l'augmentation de son traitement est encore sur le tapis. Cette augmentation ne serait pas superflue ; car le duc de Magenta n'a pas, avec sa femme, plus de 80 à 100 mille francs de revenus, et, comme il a eu de tout temps un assez grand état de maison, il n'a pas d'économies à engloutir dans la représentation à laquelle il est obligé aujourd'hui.

A défaut d'une augmentation régulière de traitement, on pense que l'on mettrait à sa disposition un demi-million pour animer un peu l'Elysée pendant cet hiver.

L'orchestre des Viennoises a obtenu hier un grand succès. J'en avais été très-content cet été pendant l'exposition. Je suis seulement surpris que ces dames n'aient pas trouvé à se produire dans un autre local que celui du Casino de la rue Cadet. C'est tout ce qu'il y a de plus disgracieux comme salle, et de plus mal hanté comme public. Jamais une femme comme il faut n'y mettra les pieds, même sous prétexte de concert.

Ces dames sont une quarantaine, presque toutes jeunes, plusieurs jolies. Leur costume est une toilette de bal uniforme, plus agréable naturellement pendant l'été que pendant l'hiver.

A Vienne, elles étaient toutes décolletées. Les gros instruments sont tenus par de petits jeunes gens habillés de blanc, qui ont l'air d'autant d'Eliacins, pour ne rien dire de plus.

On a donné hier à la Renaissance, théâtre du maestro Offenbach, un petit opéra-comique intitulé *La Belle parfumeuse* qui paraît avoir obtenu assez de succès. Il est vrai que la charmante Mme Théo y a montré le bout de son nez, et le public parisien, pour le moment, trouve ce bout de nez si joli qu'il ne demande rien de plus.

N.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Versailles, 30 novembre.

Il est question d'une interpellation de MM. Gent et Esquiros, demandant la discussion immédiate des conclusions du rapport de M. de Mornay sur les marchés de Marseille.

—

La gauche républicaine se réunira aujourd'hui à deux heures, à Paris, dans le local ordinaire de ses séances.

Elle doit procéder à l'élection de son président et à la réélection de son vice-président et de ses trois secrétaires, dont les fonctions sont arrivées à leur terme.

—

S'il faut en croire le *XIXe Siècle*, M. Ferdinand Duval est sur le point de quitter la préfecture de la Seine.

C'est M. le baron Le Guay, ancien préfet de Maine-et-Loire et secrétaire général du ministère de l'intérieur, sous le règne de M. Beulé, qui remplacerait M. Duval.

COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget a entendu dimanche la fin du rapport de M. de Castellane sur le budget de la guerre. Elle a accepté les réserves inscrites dans le rapport sur la décision prise par le ministère de ne pas inscrire au budget la somme nécessaire pour appeler sous les drapeaux la seconde partie du contingent de 1873. Cette résolution de M. le ministre est absolument contraire aux dispositions de la loi sur le recrutement. La commission a cru devoir signaler cette irrégularité à l'attention de l'Assemblée.

M. de Franqueville, directeur général des chemins de fer au ministère des travaux publics, a été entendu sur la question de la concession d'un canal d'irrigation dans le département de la Drôme.

La discussion de cette affaire, qui a occupé pendant trois séances la commission du budget, s'est terminée par le rejet du crédit demandé.

La sous-commission chargée d'examiner les impôts nouveaux doit communiquer lundi prochain à la commission générale les résultats de son travail préliminaire.

La sous-commission doit proposer les modifications suivantes au projet du ministère des finances :

Suppressions :

13.000.000	obtenus par l'aggravation du droit de timbre proportionnel sur les effets de commerce.
12.200.000	sur les sels de soude.
25.000.000	sur le demi-décime sur la petite vitesse.
50.200.000	

Elle propose de substituer à ces taxes les impôts suivants :

16.000.000	provenant d'un second demi-décime sur les sels de soude. Cet impôt se trouverait ainsi doublé et porté à un décime, soit 32.000.000
7.300.000	augmentation de l'impôt sur la grande vitesse.
10.000.000	sur le savon.
6.000.000	droits sur les récépissés de tous moyens de transport autres que les chemins de fer.
37.300.000	

Il y aurait ainsi une réduction de 13 millions sur les demandes du ministre, mais la sous-commission pense que cette diminution se trouvera compensée par les excédants du budget et notamment par la plus value de l'impôt sur les valeurs mobilières.

M. Bardoux a donné lecture de son rapport sur le ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux arts.

La discussion n'a pas duré moins de deux heures.

De profondes modifications ont été introduites au projet de l'enseignement supérieur. Des sommes importantes sont allouées aux grands établissements scientifiques.

Dans l'instruction secondaire, le traitement des professeurs agrégés des lycées départementaux est augmenté de 500 fr. La subvention des colléges provinciaux est élevée à 100 mille francs.

Dans l'instruction primaire, la retraite des instituteurs et institutrices est fixée à 500 fr. Un supplément de 80,000 fr. est alloué aux écoles nouvelles des départements.

Dans les beaux arts, la commission a supprimé la subvention du Théâtre italien.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du samedi 29 Novembre

(Suite et fin.)

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

M. Gantivet. — Il faut déduire pour le scrutin actuel 6 voix du chiffre de 585, il y aurait ainsi seulement 579 votants égal au nombre de boules. C'est sur le nombre de boules que le scrutin doit être réglé. Alors la majorité absolue ne serait plus de 293 mais de 290. (Oui ! oui !) Ceux qui auront obtenu 296 voix dans le scrutin proclamé tout à l'heure descendront à ce chiffre.

M. le président. — Nous devons procéder de cette façon.

Les boules seules sont la règle du scrutin, quoique parfois il y ait quelques bulletins qui seraient déposés par des représentants qui oublieraient de déposer la boule de contrôle dans l'urne.

Le nombre des boules étant la règle, le scrutin dernier doit donc être ramené au chiffre de 579 et la majorité à celui de 290.

M. de Larochefoucauld-Bisaccia ayant obtenu 299 bulletins descend à 293 ; M. Combier, qui avait obtenu 296 bulletins, descend à 290. Ce sont les deux seuls membres qui aient obtenu ainsi la majorité absolue. Restent donc encore cinq membres à élire.

Il va être procédé immédiatement au 5e tour de scrutin, ainsi qu'il a été convenu dans la séance d'hier.

Un membre demande qu'en passant à la tribune on indique son nom en même temps qu'on dépose son bulletin.

M. le président. — Le scrutin va s'ouvrir.

M. de Vallon. — Si le scutin ne donne pas encore un résultat complet, il est bien entendu que le scrutin ne sera pas renouvelé une troisième fois aujourd'hui, mais que l'opération sera renvoyée à lundi ! (Oui ! oui !)

M. le président. — C'est entendu.

Le cinquième tour de scrutin commence à 5 heures moins 10 minutes.

Le scrutin est fermé à 5 heures 20. Les scrutateurs procèdent immédiatement au dépouillement.

M. le président donne connaissance de l'ordre du jour pour lundi prochain. A 2 heures, séance publique.

Si le scrutin actuel ne donne pas un résultat complet, il sera procédé à un sixième tour de scrutin, puis viendra un scrutin pour la nomination d'un secrétaire de l'Assemblée. Ensuite, discussion de diverses surtax s à l'octroi de Moutiers et Aix-les-Bains (Savoie), Puis, interpellation de M. Lamy sur l'état de siége, ainsi que proposition de M. Schœlcher sur la levée de l'état de siége dans la Seiue et Seine-et-Oise.

La séance est suspendue pour une demi heure.

Il est 5 heures 1/2.

La séance est reprise à 6 heures.

Le dépouillement du 5e tour de scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de votants,	550
Majorité absolue,	276
Ont obtenu, MM.	
Jules Grévy,	269
Laurier,	268
D'Haussonville,	268
Lucien Brun,	262
Bérenger,	362

Personne n'obtient la majorité absolue.

M. Dahirel annonce qu'il demandera lundi le scrutin à l'appel nominal.

La séance est levée à 6 h. 20 m.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 30 novembre, 8 h. 10, soir.

Aujourd'hui s'est tenue à Versailles une réunion électorale des délégués des cantons de Seine-et-Oise.

M. Calmon, candidat, s'est déclaré fermement pour le maintien de la République, pour les libertés électorales et municipales, et pour la dissolution de l'Assemblée quand il sera possible, s'en référant sur ce point aux idées exprimées par le rapport de M. Laboulaye.

M. Albert Joly a pris la parole pour établir la signification de la candidature de M. Calmon. Il dit que le département de Seine-et-Oise, qui même sous l'empire a toujours affirmé ses convictions républicaines, n'entend pas, en acceptant la candidature Calmon et la politique du centre gauche, renoncer à ses propres idées, qui sont la politique de la gauche.

La réunion, dans un but d'opportunité et de discipline, tout en acceptant la candidature de M. Calmon, votera moins pour M. Calmon que pour son représentant politique, M. Thiers.

Après ce discours, la candidature Calmon est acceptée à l'unanimité.

M. Albert Joly propose ensuite à la réunion de déclarer que M. Antonin Lefèvre-Pontalis, député de Seine-et-Oise, ne représente plus les opinions politiques de son département.

Cette proposition est applaudie ; mais, sur l'observation d'un membre, n'est pas mise aux voix.

La séance est levée.

Paris, 1er décembre, 5 h. 11 m.

A la réunion de la gauche républicaine, M. Jules Simon a été nommé président ; M. Duclerc, vice président ; le bureau a été reconstitué.

La réunion a décidé de maintenir l'interpellation relative à l'état de siége ; elle demandera de renvoyer les lois sur les maires à un bureau de la Chambre pour nommer une commission spéciale et non à la commission des trente ou à la commission de décentralisation.

La réunion décidera mercredi si elle interpellera le gouvernement pour savoir si les modifications du ministère entraînent le changement de la politique générale.

Boulevard : 93.26.

Madrid, 30 novembre.

Le bombardement de Carthagène continue. On assure que la ville a beaucoup souffert.

Les insurgés n'ont pas communiqué aux habitants la notification du bombardement.

Au conseil des ministres qui a eu lieu cette après-midi, le ministre d'Etat a annoncé qu'il avait reçu la ratification des bases de l'arrangement du *Virginius*.

Le *Diario* prétend que les négociations auraient eu lieu directement avec le gouvernement de Washington en dehors de Sickles.

Moriones est arrivé hier à Tafalla ; il sera probablement reparti aujourd'hui pour Pampelune, accompagnant un convoi de vivres et de munitions.

Il restera à Pampelune deux ou trois jours.

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE

ET DE SES SUCCURSALES

le jeudi 27 novembre 1873, au matin.

ACTIF

Argent monnayé et lingots à Paris et dans les succursales	731.985.208	74
Effets échus hier, à recevoir ce jour	182.133	10
Portefeuille de Paris — Commerce	581.443.425	62
Portefeuille de Paris — Bons de la ville	20.794.000	»
Portefeuille de Paris — Bons du Trésor	1.093.570.833	35
Portefeuille de Paris — Bons du Trésor (tr. du 2 juin 1873)	150.000.000	»
Portefeuille des succursales — Effets sur place	609.909 051	»
Portefeuille des succursales — prorogés	»	»
Avances sur lingots et monnaies	3.802.200	»
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	3.024.000	»
Avances sur effets publics français	26.078.500	»
Avances sur effets publics français dans les succursales	15.385.250	»
Avances sur actions et obligations de chemins de fer	49.324.800	»
Avances sur actions et obligations de chemins de fer dans les succursales	15.809.650	»
Avances sur obligations du Crédit foncier	23.673.900	»
Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales	551.400	»
Avances à l'Etat (convention du 10 juin 1857)	60.000.000	»
Rentes de la réserve — Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000	»
Rentes de la réserve — Ex-banques départementales (b)	2.980.750	14
Rentes disponibles	67.021.500	11
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (y compris 9.125.000 de la réserve) (c)	100.000.000	»
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000	»
Immeubles des succursales	3.786.803	»
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	4.282.779	66
Avance à la ville de Paris (décret du 11 février 1871)	0.000.000	00
Divers	24.640.784	78
	3.562.246.969	50

PASSIF

Capital de la Banque	182.500.000	»
Bénéfices en addition au capital (art. 3, loi du 9 juin 1857)	7.746.751	66
Réserves mobilières — Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000	»
Réserves mobilières — Ex-banques départementales (b)	2.980.750	14
Réserves mobilières — Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000	»
Réserve immobilière de la Banque (d)	4.000.000	»
Réserve spéciale	24.364.209	97
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	2.924.981.215	»
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	9.674.353	14
Compte courant du Trésor créditeur	121.228.088	25
Comptes courants de Paris	177.085.038	95
Comptes courants dans les succursales	24.176.671	»
Dividendes à payer	1.552.641	»
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	3.263.598	26
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	34.131.290	93
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	4.778.387	58
Effets au comptant non disponibles	1.205.828	12
Réserve pour effets prorogés en souffrance	8.136.299	65
Divers	11.316.845	83
	3.562.246.969	50

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la banque de France,
ROULAND.

Bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre.

Londres, 13 novembre.

Augmentation.		
Réserve des billets	1.516.325	liv. st.
Comptes du trésor	861.828	—
Encaisse métallique	92.463	—
Diminution.		
Billets en circulation	481.980	—
Portefeuille	1.093.863	—

SOCIÉTÉ LYONNAISE DE DÉPOTS ET DE COMPTES COURANTS et de Crédit industriel

Le Conseil d'Administration a décidé que par suite de l'abaissement du taux de l'Escompte de la Banque de France, l'intérêt des Comptes de Dépôts à vue sera ramené de 4 au taux antérieur de

3 0/0

à partir du 1er décembre prochain. 2143

Ancienne Maison LACROIX et Cie
E. FURNION, SUCCESSEUR

Grand assortiment de

VELOURS ANGLAIS

EN NOIRS ET EN NUANCES NOUVELLES

18, rue Saint-Pierre, 18, au 1er

Société d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles de Lyon.

Séance du 21 novembre 1873

PRÉSIDENCE DE M. DELOCRE.

La Société procède à la réorganisation de la commission du concours agricole annuel de la ville de Lyon et à la réorganisation de la commission des conférences agricoles.

M. Merget poursuit sa communication de la séance précédente sur la thermo-diffusion gazeuse par les corps poreux.

Le savant professeur, après avoir montré une feuille végétale qui se comportait comme un appareil de physique, montre un petit appareil qui donne les mêmes résultats, bien que construit pour un tout autre but. Il chauffe le fourneau d'une pipe de terre préalablement bouché et immédiatement des bulles de gaz se dégagent de l'extrémité du tuyau plongée dans l'eau. Le phénomène se prolonge autant qu'on veut et dure encore assez longtemps après qu'on a écarté la source de chaleur.

L'emploi d'une pince thermoélectrique a la permis de vérifier que la face extérieure de la pipe, laquelle est exposée à la flamme, est moins chaude que la face intérieure, d'où il résulte que la thermodiffusion se fait par le passage du gaz de la face froide à la face chaude. Cette loi donnée par Lehmann comme un résultat du calcul n'a été vérifiée en Allemagne que par des expériences assez douteuses.

M. Merget termine par quelques vues nouvelles sur les phénomènes de thermodiffusion au travers des métaux incandescents, observés par M. Sainte-Claire Deville et M. Caillelet.

M. le président entretient la Société des récentes communications faites à l'Académie des sciences, notamment de celle de M. Belgrand qui dissipe les craintes du public relativement à l'usage des tuyaux de plomb pour la conduite des eaux de rivière, et de celle de M. Pasteur qui donne les moyens de soustraire la bière à l'influence pernicieuse de la chaleur, sans l'intervention de la glace ou des basses températures.

Le secrétaire,
P. LORENTI.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Condition publique des Soies de Lyon, mouvement du 21 au 28 Novembre 1873.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ESPAG.	PIÉMON	ITALIE	BROUS.	SYRIE	GR SAL. VOLO.	BENGAL	CHINE	CANTON	JAPON	POIDS
231	Organsins	115	2	21	34	4	11	1	21	12	»	13	19 868
194	Trames	36	»	6	38	1	»	»	10	48	17	38	13 116
258	Grèges	41	7	»	61	16	2	2	3	64	12	50	19 077
46	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
22	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Laines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
754		192	9	27	133	21	13	3	34	124	29	101	52 061
	BALLOTS PESÉS												
11	Organsins	3	»	»	4	»	1	»	»	3	»	»	373
54	Trames	4	»	»	2	»	»	»	»	30	3	15	3.158
332	Grèges	2	»	»	2	1	»	»	»	186	38	103	16 216
14	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
411		9	»	»	8	1	1	»	»	219	41	118	19.747

Le nombre des opérations de décreusage a été de »»»

SAINT-ETIENNE, 29 novembre.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	BROUSSE	PERSE	SYRIE	POIDS
13	Organsin	»	»	2	4	5	»	2	»	»	»	1051 33
14	Trames	»	»	»	»	6	8	»	»	»	»	857 »
»	Grèges	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
27		»	»	2	4	11	8	2	»	»	»	1908 33
	BALLOTS PESÉS											
4	Organsin	2	»	»	»	2	»	»	»	»	»	91 10
3	Trames	»	»	»	»	1	1	1	»	»	»	97 44
»	Grèges	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
7		2	»	»	»	3	1	1	»	»	»	188 54

19 Décreusages .... » Grèges
27 Ouvrées .... 3 Moulinées

AUBENAS, 29 novembre.

7	Organsins	574 »
2	Trames	1502 »
15	Grèges	»
»	Ballots pesés	» »
24	Total	2252 »
	Opérations de décreusage	2 »
	Dernier numéro placé	307 »
	Total du 1 au 29	26174 »

AVIGNON, 29 novembre.

»	Organsins	» »
9	Trames	683 46
5	Grèges	275 71
14	Total	959 17
	BALLOTS PESÉS	
»	Organsins	» »
1	Trames	52 20
2	Grèges	95 62
3	Total	147 82

BULLETIN COMMERCIAL.

Paris, 29 novembre.

Aucun changement sur les blés et les menus grains; la tendance est plus calme; cependant les prix restent sans changements sur les cours de mercredi.

Les blés sont cotés: courant du mois, 40 à 39 75; décembre, 39 25; 4 premiers, 39 75 les 100 kilos.

Les farines 8 marques de Paris sont tenues à 87 75 sur toutes les époques, à l'exception de décembre seul qui vaut 87 50. — Farines supérieures: disponible courant et décembre, 83 50; 2 premiers, 84 50; 4 premiers, 85.

Les huiles de colza et de lin restent sans changements.

Les esprits 3/6 nord fin sont à 74 disponible et courant; 73 décembre; 72 25, 8 premiers.

Les sucres sont un peu mieux: Raffinés, 153 à 154.

Blancs nº 3, disponible et courant, 67 25; décembre, 67 50; 4 premiers mois, 70 fr.; 4 mois de février, 70 50; 4 mois d'été, 71. Rouy 88,10/13, 56 75; 7/9 59 75.

Marseille, 29 novembre.

Blés. — Bonnes affaires animées.

Ventes generales de la journée d'hier: 38,000 hectolitres, dont 20,600 hectolitres à livrer. Importations de la journée d'hier: 19,200 hectolitres.

Stock dans les docks et entrepôts: 273,740 hectolitres. Importations de la semaine: 176,315 hectolitres. Ventes générales de la semaine: 193,240 hectolitres.

Cotons. — Calmes. On a fait une dizaine de balles Belding à 72 et une cinquantaine de balles Tarsous à 75 les 50 kilos.

Laines. — Marché ferme. On a traité une cinquantaine de balles Géorgie gris clair à 115 et 10 balles Smyrne à 170 les 100 kilos.

Cafés. — Prix en hausse. On a noté une trentaine de sacs Guayra à 128 50 les 50 kilos.

Bordeaux, 29 novembre.

Blés. — Pour les affaires, c'est toujours le calme qui paralyse les transactions. Il faut reconnaître aussi que les prix démandés, 30 à 30 fr. 50 les 80 kilos pour les blés supérieurs, ne sont pas faits pour encourager la demande. Quoi qu'il en soit, les acheteurs n'abordent que difficilement le chiffre de 30 fr.

Farines. — Les farines ne sont guère recherchées, la boulangerie ne s'approvisionnant qu'au jour le jour. Les belles marques se raisonnent aux environs de 25 fr. 75 les 50 kilos; les autres sortes. de 24 fr. 50 à 25 fr.

Cafés. — 11,000 sacs Haïti à 125, 118 sacs Mysore à 130, 113 sacs Costa-Rica à 130 et 90 sacs Wynard à 129 les 50 kilos.

Cacaos. — 65 quarts Caraque à 70 les 50 kilos.

Peaux. — 5 balles Buenos-Ayres à 190 les 100 kilos.

Havre, 29 novembre.

Cotons.—Actifs, prix en hausse. Ventes, 3,000 balles, payées à raison de 110 fr. pour très-ordinaire Louisiane disponible, 102 50 pour low middling Géorgie par navire en charge, et 108 pour low middling Louisiane chargeant, le tout par 50 kilos.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

du 30 Novembre.

PAR J.-E. PASSE, DE LA MAISON GAIFFE ET DARLOT, *Opticiens, 12, rue de l'Hôtel-de-Ville.*

THERMOMETRE			BAROMÈTRE		
à 9 h. d. m.	minima.	maxima.	à 9 h. d. m.	minima.	maxima.
+8,9	+7,0	+13,2	752,2	750,7	755,0
Humidité 77 % Vent... O moyen.			Pluie...... p. Ciel couvert.		

SPECTACLES DU 1er DÉCEMBRE

GRAND-THÉATRE

ROBERT LE DIABLE, grand opéra en 5 actes.
On commencera à » heures »/».

THÉATRE DU GYMNASE

LA FILLE DE MADAME ANGOT, opérette-bouffe en 3 act.
L'OMBRELLE, comédie en 1 acte.
On commencera à 7 heures 3/4.

THÉATRE DES VARIÉTÉS

LE FILS DE GIBOYER, comédie en 5 actes d'E. Augier.
On commencera à 7 heures 1/2.

DENTISTES AMÉRICAINS
32, rue de Lyon, 32 285

Mme Cadart-Craig DE LONDRES
PROFESSEUR D'ANGLAIS
16, quai de l'Hôpital, Lyon. — Leçons particulières et à domicile. 2038

Nous recommandons d'une façon spé[...] papier a cigarette fabriqué dans l'orp[...] Alsacien-Lorrain, rue Blomet, 5, Paris.

Le Papier Patri[...]
d'un arôme exquis, est déjà très-appré[...] tous les fumeurs de cigarettes.
Il se trouve dans tous les bureaux d[...] de notre ville qui ont bien voulu se c[...] de la vente.

HUILE de foie de MORU[...]
PÉTER MOLLER, à Christiania (Noorv[...] 52, Oxford-Street, Londres. Décorati[...] Wasa et de St-Olaf. Récompenses à tou[...] Expositions. Vienne 1873, seule méda[...] progrès et médaille de mérite sur 60 c[...] rents. Dans toutes les bonnes ph., ma[...] cialement ph. Simon, rue de Lyon, 89.

Courrier médical: « Les den[...] « du docteur J.-V. BONN nous ont été p[...] « tés et leurs formules soumises à notr[...] « men; nous n'hésitons pas à déclare[...] « nous avons pu reconnaître en ces pr[...] « les qualités essentielles de tout bon [...] « frice; nous en recommandons l'usage[...]
Il est incontestable que l'Eau dentifr[...] docteur J.-V. BONN, ainsi que sa poud[...] opiat, sont les produits de ce genre les pl[...] ficaces, les plus agréables et les plus av[...] geux. Ses récompenses aux expositions[...] Paris 1867,— Havre 1868, et son ad[...] sion à celle de Vienne confirment enco[...] véracité de ce dire. — Ces produits se v[...] vent chez tous les marchands de parfum[...] Dépôt général à Paris, MM. V. Achard et[...] 44, rue des Petites-Ecuries.—Fabrique à [...] tin.

DOCTEUR MOURG[...]
dentiste
15, rue de Lyon, 1[...]

IMP. H. STORCK, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

VENTE DE FONDS

Messieurs Boudillon et Offray ayant acquis de monsieur Adrien Berthenet le fonds de scierie qu'il exploitait à Lyon, passage Biétrix, 2, angle de la rue Chaponnay, préviennent les personnes qui auraient des droits à faire valoir sur cette vente, à adresser leurs réclamations à monsieur Duret, rue Cité-Part-Dieu, 34, dans le délai de dix jours, à dater de la présente publication, sous peine de forclusion. 2154

VENTE FORCÉE

Le mercredi trois décembre mil huit cent soixante-treize, à dix heures du matin, sur la place de la Pyramide, à Lyon, vente aux enchères publiques d'objets saisis, tels que: bureau, chaises, coffre-fort, machine à vapeur, broyeuses à cylindre, tuyaux de cuivre, bâches, etc. 2157

Mardi prochain deux décembre, à dix heures du matin, sur la place des Hospices, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en: tables, chaises, buffet, secrétaire, horloge, commode, ustensiles de cuisine, établis de menuisier, outils divers, etc., etc. 2158

VENTE
aux enchères publiques, après faillite, de toutes les

CONSTRUCTIONS

de la Société anonyme de l'*Exposition universelle de Lyon*.

Le jeudi quatre décembre mil huit cent soixante-treize, à midi et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire priseur, à la vente aux enchères publiques et au comptant, des constructions dépendant de l'actif de la faillite de l'Exposition universelle de Lyon, sises entre la rive gauche du Rhône et le parc de la Tête-d'Or, lesdites constructions sont assises sur les terrains de la ville de Lyon et de l'Etat.

La vente aura lieu par lots, qui seront déterminés et indiqués au moment des enchères.

Il y aura une enchère générale sur une mise à prix formée du montant de l'adjudication de chaque lot.

Il sera perçu cinq pour cent en sus du prix d'adjudication.

L'enlèvement des matériaux aura lieu aux frais des adjudicataires et sous la surveillance de l'administration.

Les constructions devront être enlevées, pour dernier délai, le vingt-huit février mil huit cent soixante-quatorze.

Cette vente est poursuivie à la requête de messieurs Jules Chatron, J. Bailly et Jules Rolland, syndics définitifs de la faillite de l'Exposition universelle de Lyon, pour mil huit cent soixante-douze, et en vertu d'une ordonnance rendue par monsieur Isaac Casati, juge-commissaire à ladite faillite.

Pour plus amples renseignements et pour prendre connaissance du plan des constructions mises en vente, s'adresser: 1. à monsieur Jules Chatron, architecte de l'Exposition, place de Lyon, 44; 2. à monsieur Jules Rolland, rue de la Bourse, 53. 1985

VASTES BATIMENTS A LOUER
S'adresser à M. E. Guichard, cours de Brosses, 10.

A VENDRE

à des conditions avantageuses,
UNE

MAISON

AVEC TERRASSE
ET PETIT JARDIN
située montée du Chemin-Neuf.

Pour les renseignements, s'adresser à Me Dogueyt, notaire à Lyon, rue du Plat, n. 5.

GRAND ET PETIT APPARTEMENTS A LOUER meublés ou non meublés.

MAISON DE CAMPAGNE A VENDRE. — Prix: 9,000 francs.

Pour renseignements, s'adresser rue Sala, 3, au 1er au-dessus de l'entresol.

LA
VELOUTINE
Ch. FAY
Se trouve chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs

A VENDRE
UNE BELLE PROPRIÉTÉ

sise à **Beblenheim** (Alsace), dite le **Petit Château**, constructions spacieuses et élégantes, trois corps de bâtiments, dépendances et un pavillon, vue très-belle, bonnes caves, jardin d'agrément, potager, vignes, à 15 minutes d'une gare de la ligne de Bâle à Strasbourg.

Cette propriété, ayant servi pour une maison d'éducation, conviendrait pour un établissement de tout genre comme pensionnat, etc., ou pour un établissement viticole.

Contenance, environ 85 ares.

Conditions avantageuses, facilités de paiements.

S'adresser, pour de plus amples informations, à l'Agence de publicité **L. Perret**, successeur **A. Jourdain**, faubourg de Bâle, 21, à Mulhouse. 2033

MIGRAINE

Le meilleur et le moins cher des **remèdes**, contre la **Migraine**, est certainement la **Poudre de Guillemé**. — *2 fr. la boîte de 10 doses.*

Dépôt dans les bonnes phies; et à Lyon, chez Simon, place Léviste. 2431

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les **Capsules Quet**.

Traitement facile à suivre en secret, même en voyage.— **Injection Quet**, hygiénique, préservatrice, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adr. à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. 112

MÉDAILLE D'OR
à l'Exposition de Lyon.

HÉMATOSINE

DE **Tabourin** ET **Lemaire**
chevalier de la Légion-d'Honneur, membre correspondant de la Société de pharmacie de Paris — Chimiste.

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du bœuf.

D'après M. Boussingault, de l'Institut, l'**Hématosine** de MM. Tabourin et Lemaire renferme, pour cent parties, 6,33 de fer équivalant à 9 043 de sesquioxyde, dont une partie est combinée avec de l'acide phosphorique.

Des travaux et analyses de ce savant académicien, il résulte que l'**Hématosine** de MM. Tabourin et Lemaire contient 170 fois plus de *fer assimilable* que le sang de bœuf et 1320 fois plus que la plus belle viande de boucherie.

(Institut de France. — Comptes rendus de l'Académie des Sciences. — Séances des 27 mai et 29 juillet 1872.)

L'HÉMATOSINE *est donc un produit naturel et la matière organique, actuellement connue, la plus riche en fer assimilable*; elle présente le fer à l'organisme sous la forme choisie par la nature et à l'état auquel il est habitué à le prendre tous les jours sans fatigue.

L'HÉMATOSINE assure une guérison complète dans les cas d'*appauvrissement du sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhée, aménorrhée, maigreur excessive, faiblesse générale, épuisement, convalescence, etc.*

Se trouve chez DESNOIX et Cie, rue du Temple, 22, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU
AIGUES OU CHRONIQUES LES PLUS REBELLES
Dont le traitement aurait été infructueux
Guéries radicalement par le ROB-SAVARESI perfectionné
Dépurato-tonique, Régénérateur du sang et des humeurs
Entièrement VÉGÉTAL, il remédie aux accidents mercuriels
Expéditions par correspondance
S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de 1re cl. RUE PIZAY, 12, au premier étage, *près de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon*

TONIQUE STOMACHIQUE **VIN DE BELLINI** APÉRITIF FÉBRIFUGE
Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo
Diplôme de mérite *(Anerkungs-Diplom)*; Exposition universelle de Vienne, 1873
Le MEILLEUR RECONSTITUANT et le PLUS PUISSANT RÉPARATEUR DES FOR[...]
Prescrit aux ENFANTS DÉBILES, AUX FEMMES DÉLICATES, AUX CONVALESCENTS, AUX VIEILLARDS AFFA[...] et aussi dans les NÉVROSES, les DIARRHÉES CHRONIQUES, la CHLOROSE, etc. (Extrait de *l'Abeille méd[...]* de la *Gazette des Hopitaux*, etc.
Entrepôts: Paris, rue de la Feuillade, 7; Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 9. — Dépôts dan[...] bonnes pharmacies.

VANILLE QUENTIN
Le plus agréable et le plus certain des purgatifs. Recommandé journellement par les médecins, surtout pour les enfants. — Dépôt: pharmacies Périllat, 5, place des Cordeliers, et Barnoud, 3, rue de Lyon. 1930

MALADIES de l'estomac, appauv. du sang. Traitement par le VIN de QUINIUM à l'ext. de viande et les pilules ferrugineuses. Ph. DENAUX, 52, rue de la Charité, Lyon. Envoi franco. 1534

EAUX MINÉRALES
de VALS (Ardèche)
(autorisation de l'Etat)
Source Juliette
affections de l'estomac et des voies biliaires.
Source Saint-Paul
affections des voies urinaires, goutte, gravelle.
Source Saint-Pierre
ferrugineuse, reconstituante. Succursale à Lyon, 16, rue de Lyon. 195

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXT[E]
PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE
ET LE LANGUEDOC
Transport des passagers et marchandises à prix ré[...]
TRANSPORT DES DÉPÊCHES
Départs directs de **Marseille** pour: **Oran**, et par transbordement pour **Nemours, Gibraltar et Tanger**, tous les mercredis. **Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bône** (sans transbordement), tous les jeudis. **Philippeville et Bône**, tous les vendredis. **Mostaganem, Arzew et Oran**, toutes les deux semaines, le samedi. **Cette**, 3 départs par semaine.
Départs de **Cette** pour: **Oran**, et par transbordement **Nemours, Gibraltar et Tanger**, tous les mardis. **Alger, Bougie, Djidjelli, et Bône** (sans transborde[...]) tous les mercredis et samed[...] **Philippeville et Bône**, t[...] jeudis. **Mostaganem, Arzew et** [...] toutes les deux semaine[...] jeudi. **Marseille**, 3 départs par [...]
Pour FRET ET PASSAGE, S'adresser:
Marseille, au bureau de la Compagnie, rue Cannebière, 54; **Cette**, chez M. G. Gaffarel aîné, quai de Bosc, 13; **Lyon**, au bureau de la Compagnie, quai de Retz, 12, **Paris**, chez M. Lagrange père, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

POMMADE AU GOUDRON infaillible contre les pellicule[s,] rougeurs, les démangeaisons [...] peau. Elle a le mérite d'arrêter la chûte des cheveux. — P[...] par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon: 2 fr [...] trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Ma[...]

AVIS AUX FAMILLES Leçons de langue italienne. — Thé[orique et] pratique. S'adresser au bureau du j[ournal].

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS DU 28 NOVEMBRE 1873

Abréviations: **N** nominal. — **M.** manque. — **S. C.** sans cours.

Les prix sont cotés aux 100 kil. et au kil.; pour les spiritueux, à l'hectolitre et entrepôt, et hors barrière: pour les marchandises sujettes aux droits d'octroi.

	les 100 k.	
Grains et Farines		
BLÉ de France	36.50	37 50
— exotique	32	40
SEIGLE	25	26
ORGE de brasserie	26	27
— de mouture	22	23
AVOINE	21	21.50
SON	13.50	14
FARINE de boul. 1re	68	69
— — ronde	62	63
FÉCULE indigène	45	
RIZ Pégus	43	45
RISON du Piémont écume	44	45
— — glacé A	46	47
Graines fourragères et oléagineuses		
GRAINES de Trèfle de France nouvles	110	115
— — de Piémont nouvles	105	110
— de Luzerne, de France nouvles	130	140
— de Colza ou Navette	38	
Amandes		
AMANDES de Provence, en sorte	140	165
— à la dame, du Languedoc	112	115
Poivres		
POIVRE lourd Alépy	410	420
Sucres		
SUCRE en pains, du Nord 1re sorte	160	161
— — — 2e —	158.50	159
— — — 3e —	M.	
— — de Marsele 1re —	M.	
— — — 2e —	159	
— pilé	160	
SIROP de glucose, 42 degrés	71	
Cafés		
CAFÉ jaune de l'Inde Malabar	420	425
CAFÉ Rio	M.	
— — lavé	420	425
— Java vert	M.	
— — jaune	420	
— Saint-Domingue	400	
CAFÉ Guadeloupe habitant	415	
— Martinique	M.	
— Bourbon pointu	M.	
— Moka Zanzibar	450	455
Cacaos		
CACAO Maragnan	253	255
— Caraque	340	500
— Martinique	230	234
Huiles		
HUILE d'olive surfine d'Italie	210	215
— — fine	170	180
— — commune	115	120
— de noix	180	185
— d'œillette blanche surfine	M.	
— d'arachide surfine	130	140
— — commune	112	
— de sésame surfine	140	145
— — à brûler	M.	
— de lin	98	
HUILE de colza brute disponible	91	92

	les 100 k.	
Suif		
SUIF fondu (sans fût)	96	
— oléine	70	
— stéarine	171	
Savons		
SAVON de Marseille bl. pour teinre 1er	94	
— — — 2e	83	90
— — bleu pâle, moy. ferme	73	74
— — — moyen	72	
SAVON d'oléine 1er	68	70
Spiritueux		
ESPRIT 3/6 Béziers et Pézenas bon gt	115	120
— — Marc du Languedoc	97	98
— — de betterave, 1re qual. de 93 à 94 degrés	83	84
— — de mélasse, 1re qual. de 93 à 94 degrés	85	
Droguerie pour teinture et impression		
ACIDE acétique bon goût	130	
ACIDE acétique arts	55	
— tartrique	440	
ALUN épuré	35	
BOIS Campêche-Laguna	23	24
— Cuba	39	42
— Fustel	23	
— Sainte-Marthe	32	35
CACHOU jaune	72	
CHLORURE de chaux 100 degrés	35	
CHROMATE rouge	225	
COCHENILLE Zacatille	7.50	8
— Canaries grises	6.50	6.75
CRÊME de tartre	275	
CRISTAUX de soude	22	
EXTRAIT de châtaignier 20 degrés	19	20
GALLES de Chine et Japon	160	165
— verte et noire	150	175
GOMME Sénégal en sortes	165	
— adragante	400	600
JUS de citron	60	
PRUSSIATE jaune	340	
PYROLIGNITE fer	12	14
ROCOU Cayenne	140	200
RÉSINE blonde	27	
— brune	25	
SEL DE SOUDE, 80 degrés	36	37
SOUFRE en canons	24.50	
— sublimé	31	
VITRIOL bleu	88	90
SULFATE d'alumine	25	
SEL d'étain	235	
Métaux		
CUIVRE en lingots Chili	235	240
ÉTAIN Banca	325	330
— anglais	320	
PLOMB d'Espagne	63	64
ZINC refondu	55	54
— laminé	83	84
FER laminé 1re classe	31	32

COURS OFFICIEL DES SOIES DU 29 NOVEMBRE 1873

ORGANSINS

		1er ord.		2e ordre.	
FRANCE. — Marques privilégiées	24/28	»	»	»	»
	16/20	»	»	»	»
Fil. et ouvraison	20/28	109	115	103	108
ESPAGNE. — Ouvraison françaises	20/24	»	»	»	»
	24/28	»	»	»	»
PIÉMONT. — Tir. et ouvraison	20/24	»	»	102	105
	24/28	106	108	103	105
Trois bouts	36/40	»		»	
ITALIE. — Ouvraisons françaises	18/20	105		»	»
	20/22	104	108	100	102
	22/26	»	»	100	101
Ouvraisons italiennes	18/20	104	107	99	102
	20/22	102	104	96	99
	22/26	»	»	95	98
PAQUETAILLES France-Italie	20/22	»	»	»	»
	22/28	85	88	80	83
BROUSSE-ANDRINOPLE. Blanches	18/20	»	»	»	»
	20/22	»	»	100	102
	22/24	»	»	»	»
	24/28	»	»	»	»
Jaunes	20/22	»	»	»	»
SYRIE. — Ouvraisons françaises	20/22	103	107	99	102
	22/24	102	104	99	102
	24/28	»	»	»	»
GRÈCE-VOLO-SALON. Ouvr. françaises	22/24	»	»	»	»
	24/28	»	»	»	»
BENGALE. — Ouvrais. françaises-italien	24/26	»	»	82	83
	26/30	»	»	76	78
	30/35	»	»	»	»
	35/40	»	»	»	»
CHINE (Hainin et Tsat.) Ouvr. franc.-italien	36/40	»	»	»	»
	40/45	»	»	75	77
	45/50	77	80	72	75
Tours comptés	30/35	»	»	»	»
	35/40	»	»	»	»
	40/50	»	»	»	»
CHINE-CHINE	»»/»»	»	»	»	»
JAPON. — Ouvraisons françaises-italien	22/26	97		»	»
	26/30	»	»	»	»
	30/35	»	»	»	»
	20/24	»	»	»	»
Tours comptés	24/28	96	98	»	»
	28/32	»	»	»	»

TRAMES

		1er ord.		2e ord	
FRANCE Fil et ouvraison	20/24	»	»	101	104
	24/28	106	108	»	»
Paquetailles	22/28	»	»	»	»
	28/32	»	»	»	»
PIÉMONT	20/24	»	»	100	102
	24/28	»	»	»	»
	26/30	»	»	»	»
ITALIE	16/20	»	»	100	
	20/22	102	106	100	102
	22/24	102	105	98	100
	24/26	102	104	96	100
	26/30	»	»	96	98
	30/34	»	»	»	»
Trois bouts	26/30	»	»	100	102
	30/34	»	»	96	98
	34/40	»	»	»	»
BENGALE Ouvrais. franç.-ital.	24/28	82	86	78	81
	28/32	»	»	76	80
	32/38	»	»	»	»
CHINE Ouvraisons fanç.-ital.	40/45	»	»	67	70
	45/50	68	70	65	67
	50/60	»	»	60	
Tours comptés	34/40	»	»	84	
	41/45	85		81	
	46/50	»	»	»	
	51/60	»	»	»	
Ouvraisons anglaises Tours comptés	34/40	»	»	»	»
	41/45	»	»	»	»
	46/50	»	»	»	»
	51/60	»	»	»	»
CHINE-CHINE	»»/»»	»	»	»	»
JAPON Ouvrais. franç.-ital.	24/28	»	»	»	»
	28/32	88	90	»	»
	32/36	84	86	»	»
Tours comptés	22/26	»	»	»	»
	26/30	»	»	»	»
	30/36	»	»	»	»
	40/60	»	»	»	»

GRÈGES

		1er ord.		2e ord.	
FRANCE	9/10	»	»	»	»
	10/12	94	97	90	92
	12/14	»	»	»	»
Titres spéciaux	»»/»»	»	»	»	»
ESPAGNE	9/10	»	»	»	»
	10/12	»	»	»	»
	12/14	»	»	»	»
BROUSSE-ANDRIN. — Blanches	9/10	»	»	»	»
	9/11	86	87	83	85
	10/12	83	84	81	82
Titres spéciaux		»	»	»	»
Jaunes	9/11	89	90	»	»
	10/12	»	»	»	»
SYRIE	10/12	»	»	»	»
	12/14	»	»	»	»
GRÈCE-SALON-VOLO	10/12	»	»	»	»
	12/14	»	»	»	»
PIÉMONT	10/12	»	»	»	»
	12/14	»	»	»	»
ITALIE	8/9	»	»	»	»
	9/10	93	94	»	»
	9/11	91	93	86	90
	10/12	89	91	»	»
BENGALE	10/13	»	»	»	»
	13/16	»	»	59	63
	16/20	»	»	55	57

		Tsatlee.		Yunfaa		Chincum	
CHINE	1re c.	»	»	»	»	»	»
	4e c.	57	58	»	»	»	»
	4e c.	53	56	»	»	»	»
	4e c.	51	53	»	»	»	»
	5e	47	50	»	»	»	»
		Mybash		**Oshiu**		**Sellés**	
JAPON	extra	76	78	»	»	»	»
	1	73	75	»	»	»	»
	2	70	72	»	»	»	»
	3	64	68	»	»	»	»
	infér.	59	60	50		»	»

Service des Omnibus de la Ville et de la Banlieue.

De Perrache à St-Clair par la rue de Lyon.
De Perrache aux Brotteaux (gare de Genève) par la rue Centrale.
Du quai St-Antoine, place d'Albon, par Bourgneuf à Vaise,
De la place d'Albon au Point-du-Jour.
De la place des Cordeliers à St-Clair, — à Villeurbanne par la Cité, — à Villeurbanne par la Guillotière, — à Monplaisir.
De la place de la Charité à Oullins, Pierre-Bénite, St-Genis, Brignais, Vernaison, Vourles, Vénissieux.
De la place de la Platière pour l'Ile-Barbe, Collonges, Fontaines, Rochetaillée, Neuville, St-Rambert, Rochecardon, St-Cyr, St-Didier, la Demi-Lune, Charbonnières, Tassin, Francheville.
De la rue Stella, 2, pour Chaponost.— De la rue Lanterne, 4, pr Ecully. — Du quai des Célestins, 1, pour Ste-Foy.

Lyon. — Imp. Storck, rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

DÉPARTS DES TRAIN[S]

Service d'Hiver
GARE DE PERRACHE

Ligne de Lyon à Paris
MATIN. Express, 6 h. 55 m.
» Omnibus, 5 h.; 8 h. 15 m., 8 h. 40 m.; 11 h.
» Direct, 9 h. 35 m.
SOIR. Omnibus, 1 h. 55 m.
» Omnibus, 4 h. 30 m.; 5 h. 30 m.
» Omnibus, 8 h. 25 m.
» Mixte, 1 h. 25; 3 h. 25; 6 h. 30.
» Express, 7 h. 15 m.; 7 h. 35; 10 h. 4[...]
» Direct, 8 h.; 11 h. 50 m.

Ligne de Lyon à Marseille
MATIN. Express, 4 h. 58; 7 h. 30.
» Direct, 7 h. 50 m.
» Omnibus, 5 h. 45; 10 h. 30.
SOIR. Omnib., 2 h. 10; 4 h. 25; 6 h. 3[...]
» Direct, 5 h.; 8 heures.
» Express, 10 h. 45 m.

Ligne de Lyon à Grenoble
MATIN. Mixte, 7 h. 20 m.
» Omnibus, 5 h. 8; 11 h. 15 m.
SOIR. Omnibus, 6 h. 10 m.
» Omnibus, 8 h. 25 m.

Ligne de Lyon à St-Etienne
MATIN. Omnibus, 5 h. 25; 10 h.
» Mixte, 7 h. 55 m.
SOIR. Omnibus, 1 h. 45; 6 h. 40 m.
» Direct, 3 h. 45 m.
» Direct, 10 h. 30 m.

Ligne de Lyon à Genève
MATIN. Omnibus, 5 h. 15 m.; 9 h. 10 m.
» Express 6 h. 10 m.
SOIR. Omnibus, midi 30 m.
» Omnibus, 5 h. 5; 8 h. 5.

Ligne du Bourbonnais par Tar[are]
MATIN. Mixte, 8 h. 40 m.
SOIR. Mixte, 1 h. 25; 3 h. 25; 6 h. 3[...]
» Omnibus, 3 h. 45 m.

Ligne de Bourg par les Dombe[s]
GARE DE LA CROIX-ROUSSE
MATIN. Omnibus, 6 h. 15 m.; 10 h. 14 m.
SOIR. Omnibus, 1 h. 25 m.; 5 h. 40 m.

Vu par nous maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre. *Lyon, le*